
PARTIE 2 :

DIAGNOSTIQUER ET AGIR

Cette partie de l'Atlas propose un regard critique et prospectif sur les paysages de Haute Marne.

Elle aborde les processus de transformation des paysages et porte dessus un regard critique, à la lumière des valeurs préalablement identifiées (cf. partie I). Car ces paysages sont soumis à de puissantes dynamiques. Quatre chapitres permettent de mettre au jour les processus, par l'analyse diachronique de photographies aériennes et de cartographies et par des reconstructions de photos anciennes, qui permettent de saisir les transformations opérées dans la dimension de la perception sensible.

Chacun des processus est également illustré par des photographies légendées et commentées, de façon à être compréhensibles par tous.

A l'issue de ce chapitre, une cartographie spatialise les grands enjeux départementaux, par un fort travail de synthèse, et permet de faire émerger, à l'échelle de la Haute Marne les opportunités, les risques et les problèmes liés aux processus d'évolution.

La mise en évidence de ces processus et leur analyse critique conduisent à formuler des orientations possibles. Pour chaque orientation, des objectifs visés sont rappelés et des pistes d'actions à explorer sont proposées. Il s'agit de principes généraux, susceptibles de servir de guides des bonnes pratiques pour améliorer la qualité dans les nombreux processus à l'œuvre de fabrication des paysages. Ces principes peuvent donc alimenter les débats entre les acteurs sur les niveaux d'ambition à porter à un aménagement ; ils peuvent aussi nourrir les objectifs que se fixent les maîtres d'ouvrage en matière de qualité, les cahiers des charges des consultations, etc.

Là encore, chaque orientation est largement illustrée, cette fois-ci d'exemples positifs, la plupart pris en Haute Marne. C'est la preuve que de belles choses se font en matière de paysage. Les exemples ainsi identifiés peuvent être sources d'inspiration pour agir à bon escient en faveur d'un cadre de vie maîtrisé et soigné.

A. LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION RÉCENTES

Cette partie met en évidence les dynamiques d'évolution récentes (60 dernières années) par images successives (cartographies, photographies aériennes, reconstitution de photographies anciennes, interprétation de données). Les dynamiques d'évolution perceptibles (les

stigmates) sont identifiées par le travail de terrain, et les dynamiques d'évolution probables (grands projets et dynamiques à venir) par les rencontres avec les acteurs du territoire lors d'ateliers thématiques.



DES PAYSAGES DE NATURE



DES PAYSAGES BÂTIS



DES PAYSAGES AGRICOLES



DES PAYSAGES D'INFRASTRUCTURES

LES PAYSAGES DE NATURE

► Une reconnaissance du patrimoine naturel de plus en plus importante



Les gorges de la Vingeanne



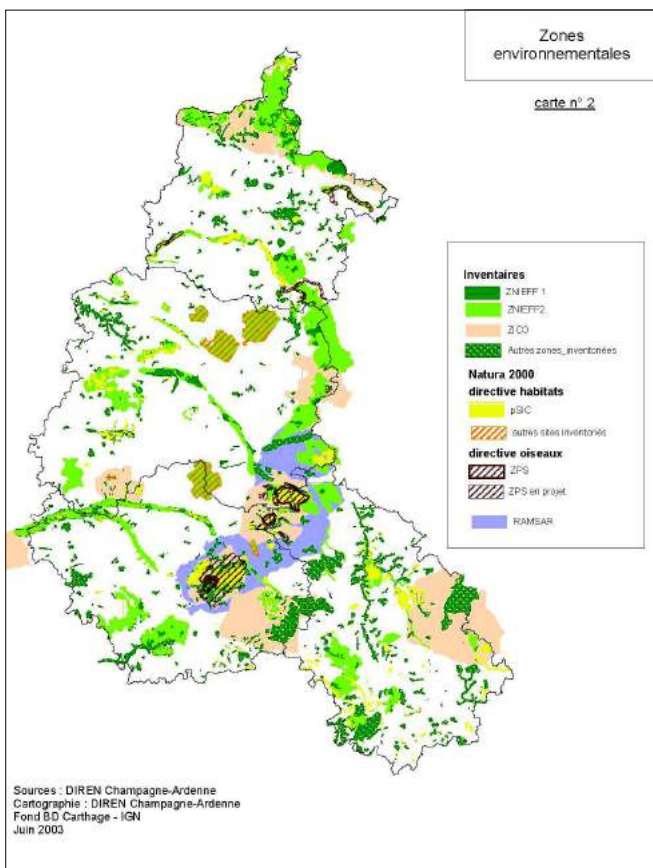
Ensemble prairial du bassin de l'Amance



Les pelouses de la Côte Oxfordienne



Tufière d'Amorey © OTSI Pays de Langres - photo : Jean-François Feutriez



Des inventaires et outils de protection environnementaux qui couvrent de larges pans de territoire

Préservation et gestion des espaces naturels

Guide pratique à l'usage des élus locaux

Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne

Des actions à destination des élus par le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

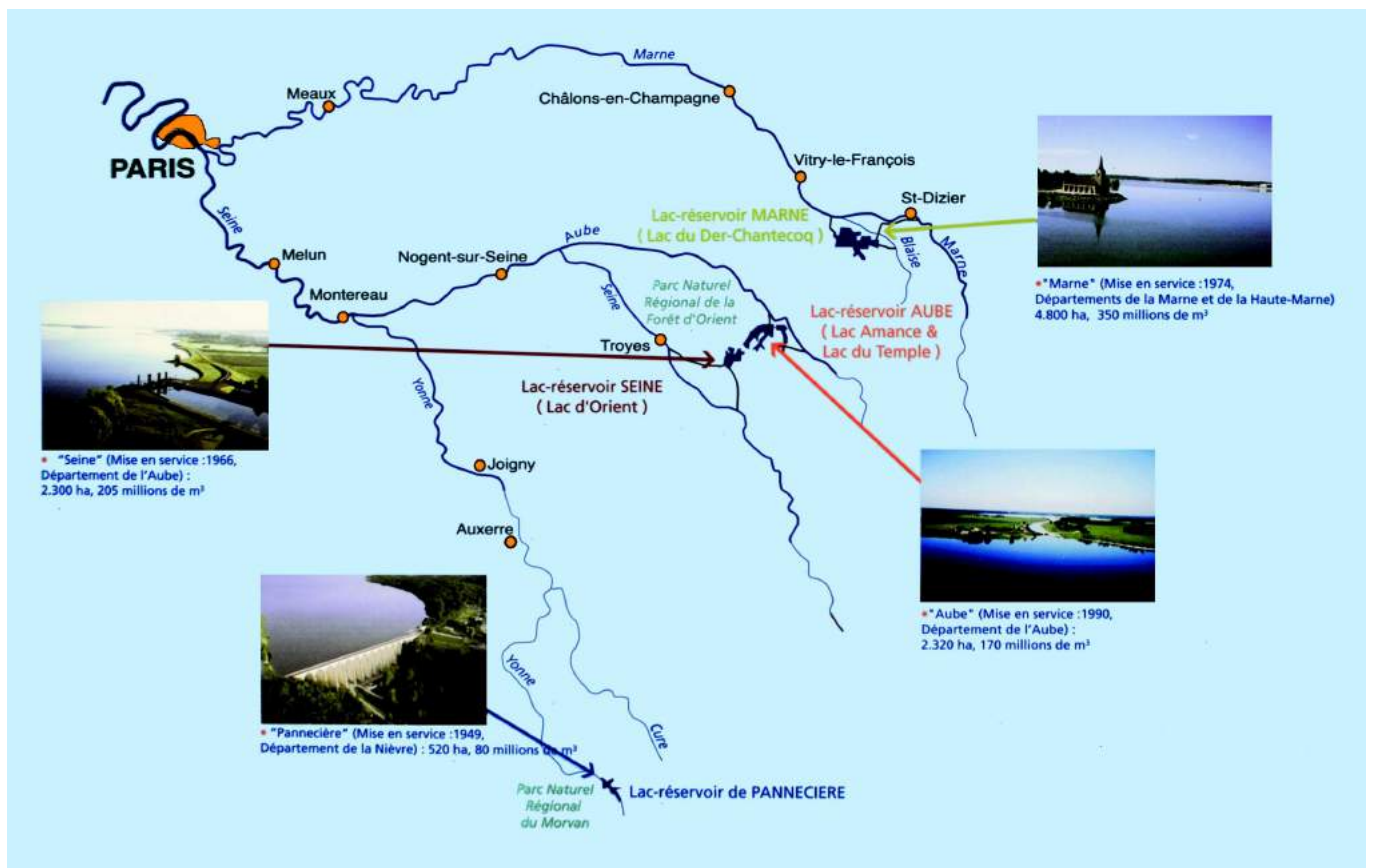
► L'apparition de nouveaux types de milieux associés aux ouvrages hydrauliques contemporains (+)



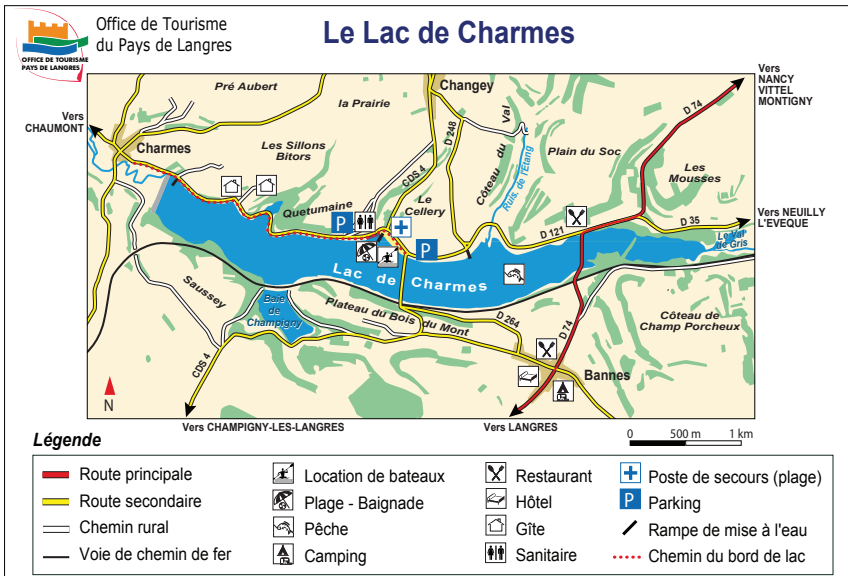
Plus de 300 espèces d'oiseaux, parfois rares et menacées, ont été recensées sur le Der : ici la grue cendrée



Zone marécageuse aux abords du lac du Der



Le réseau des lacs artificiels de régulation de la Marne, de l'Aube et de la Seine.



Activités touristiques et services sur le lac de Charmes



Le beau patrimoine des arbres en bords de canal (ici près de la Vingeanne)



De nombreux chemins de halage sont aménagés en pistes cyclables, Hallignicourt



Le canal de la Marne, très fréquenté par les promeneurs.

► La raréfaction des pelouses sèches liée à l'enrichissement, abandon des parcours à moutons



Exemple d'une pelouse sèche protégée, massif forestier d'Auvergne



Enrichissement des coteaux par l'abandon des pratiques agricoles, notamment le pâturage ou l'arboriculture, massif forestier d'Arc-en-Barrois

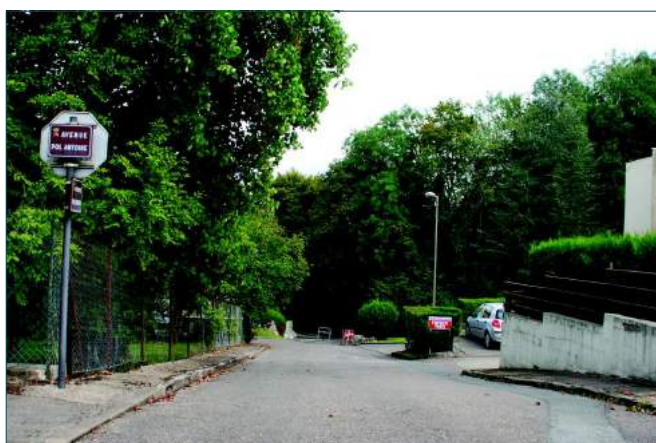


Fermeture des vallées par la colonisation des arbres dans les fonds de vallée, bois d'Outremont et Gonvau

► La disparition des vues par l'enrichissement



Langres, une fermeture de paysage par enrichissement



Exemple de fermeture de vues, ici à Langres

La banalisation des abords par des éléments bâtis et des ouvrages peu qualitatifs



Aménagements peu qualitatifs dans le secteur des lacs de Langres

Une faible considération pour le paysage de l'eau, qui est traité de manière très technique.



Saint-Dizier



Une dépréciation du bel ouvrage du pont de Pré Gibert et franchissement de la Marne à Rolampont par des remblais.



Une banalisation des abords de la Suize

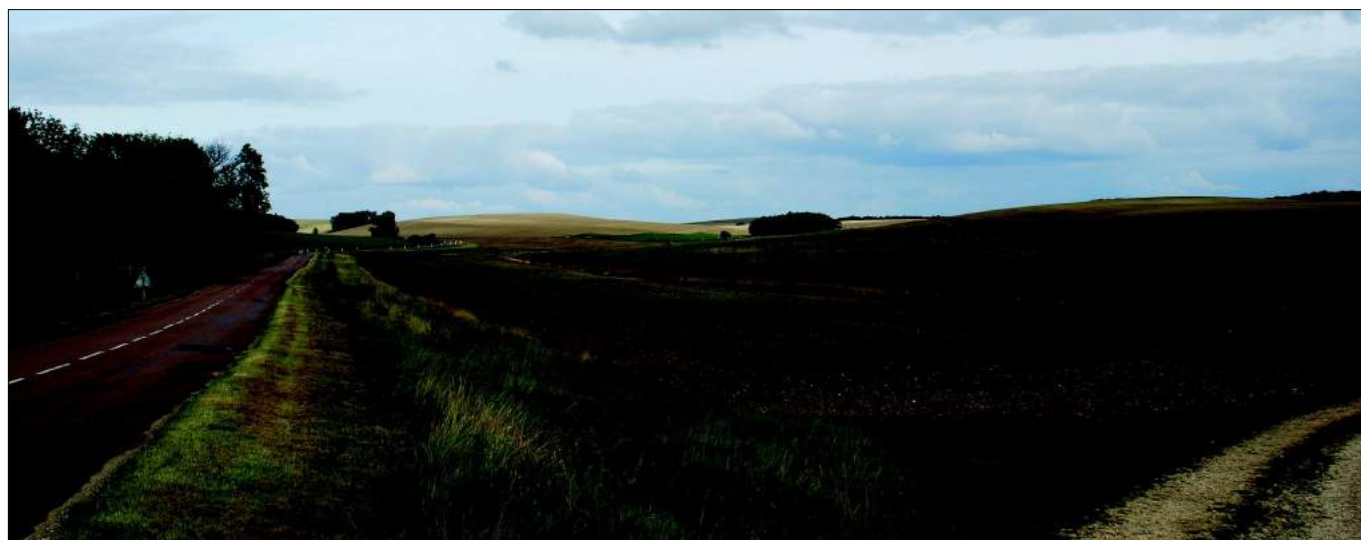


L'arrêté Nitrate (5ème programme) interdit le drainage des zones humides, le retournement des zones humides prairiales et le retournement des prairies en zones inondables

L'un des facteurs important de la disparition des zones humides est l'usage du drainage pour développer la grande culture, Créancey



Fragilisation des milieux naturels humides par le retournement des prairies, D196 vers le fossé de Charles Quint



Mise en culture d'un fond de vallée, avec suppression de la ripisylve. Le ruisseau devient un simple fossé agricole et le paysage perd son sens, vers le val Herbelin

LES PAYSAGES AGRICOLES

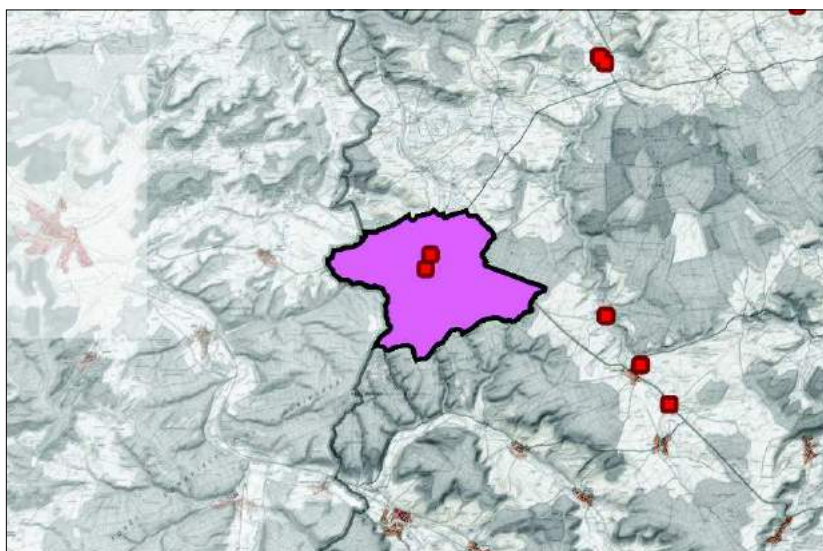
► La reconnaissance de paysages agricoles patrimoniaux



Au pied de la ville de Langres



Le paysage agricole de la colline de Colombey-les-Deux-Eglises



 Site classé

 Monuments historiques

Périmètre du site classé à Colombey-les-Deux-Eglises



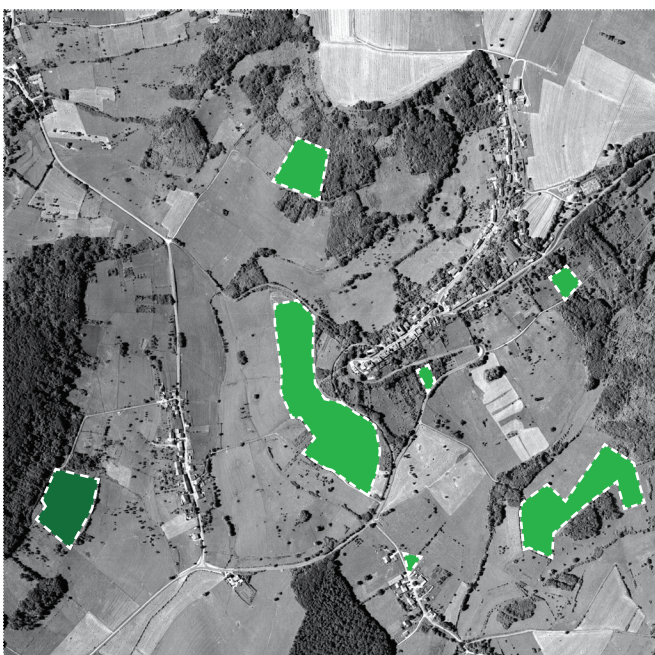
Coiffy 1949

En 1949, la vigne est bien implantée sur les coteaux de Coiffy et des environs.



Coiffy 1974

En 1974, la majorité des vignes a disparu, remplacée par des labours ou conquise par la friche.



Coiffy 1995

En 1995, la vigne est réapparue sur de nouvelles parcelles, en pied de village. Cette nette augmentation des surfaces est influencée par la dénomination «Vin de pays des coteaux de Coiffy» définie par décret le 2 novembre 1989. Le positionnement géographique n'est pas non plus anodin puisque les vignes correspondent à l'image de marque du village.




Coiffy 2011

En 2011, le processus entamé se poursuit avec l'apparition de nouvelles parcelles viticoles. Aujourd'hui, la zone couverte par la dénomination «indication géographique protégée» coteaux-de-coiffy est plantée d'environ 26 hectares de vignobles de coteaux.

 Secteurs de vigne maintenue

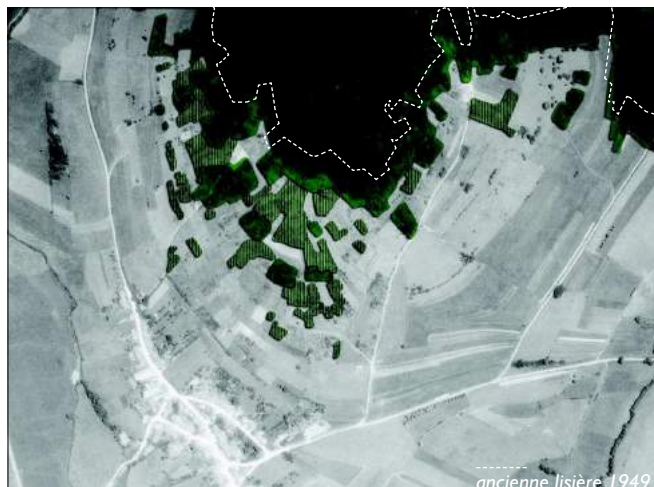
 Vignes disparues

 Vignes replantées

 Nouveaux secteurs de vigne



Chézeaux 1949



Chézeaux 1974

Les coteaux sont cultivés, pâturés et plantés d'arbres fruitiers. Le sommet est boisé.

Accompagnant la dynamique de remembrement et l'affirmation de la culture céréalière sur les bas de pente et les fonds, la friche s'empare de nombreuses parcelles, allant jusqu'au boisement dans certains secteurs.



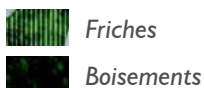
Chézeaux 1995



Chézeaux 2011

Le processus engagé par l'abandon de l'agriculture sur les coteaux se confirme : la plupart des friches sont devenues des boisements denses. La lisière forestière s'uniformise un peu au nord est.

Un recul de la friche est perceptible; avec l'apparition de nouvelles pratiques agricoles (remise en culture rendue possible par les progrès de la mécanisation), mais les boisements se maintiennent, et progressent même dans certains secteurs.



► La simplification des paysages agricoles par la grande culture : disparition des arbres et des haies



Paysage agricole uniformisé par la grande culture et la disparition presque totale des arbres et des haies, Nomécourt

► La simplification des paysages agricoles par la grande culture : retournement de prairies



Retournement de prairies dans la vallée de l'Aube à Aubepierre-sur-Aube

LES PAYSAGES BÂTIS

► L'apparition de projets urbains qualitatifs et soignés



Un véritable effort de prise en compte paysagère dans les projets récents



Saint-Dizier



Langres



Joinville



Quartier du Vert Bois, à Saint-Dizier

► Une tendance généralisée à l'étalement et l'éclatement urbain



Un développement pavillonnaire qui favorise le mitage: les constructions isolées, déconnectées du tissu bâti ancien et des logiques paysagères constituent une forme de banalisation importante du territoire.

► Une urbanisation et des constructions récentes souvent déconnectées des logiques paysagères



Une banalisation des formes urbaines et de l'architecture
Exemple de lotissement pavillonnaire à Rupt



Saint-Urbain-Maconcourt, les extensions récentes (souvent en drapeau) ne tiennent pas compte de la structure urbaine du village (en rouge)

► Une déshérence des centres anciens



Patrimoine religieux abandonné et fermé à Saint-Dizier



Bâti agricole à La Grève



Patrimoine villageois fragilisé ou ruiné à Genevrières

► Une disparition des ceintures arborées des villages par les extensions



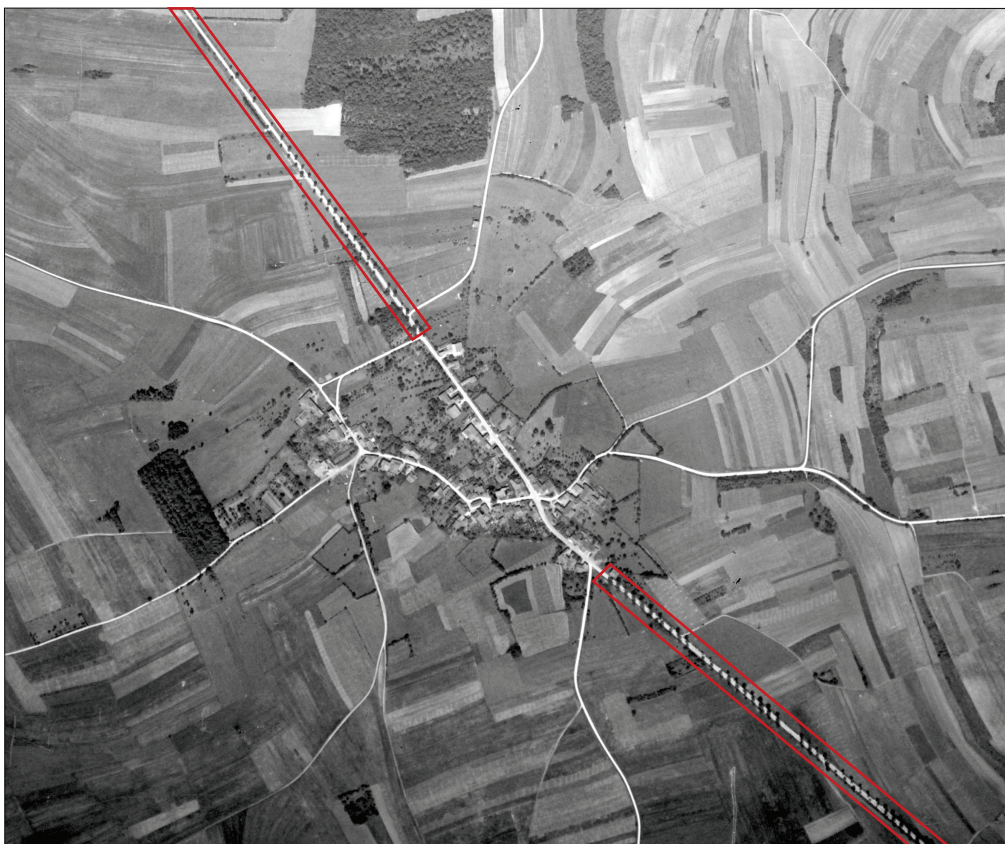
Exemple de nouvelles constructions très présentes dans le paysage et qui déqualifient les paysages agricoles et bâtis faite de transitions plantées.



Bologne



Montier-en-Der



Alignement à Guindrecourt-aux-Ormes 1949



Alignement disparu à Guindrecourt-aux-Ormes 2011

► La banalisation des paysages routiers, notamment dans les nouveaux projets d'infrastructures 



Apparition de nouvelles zones d'activités à proximité de l'autoroute



La N 67 près de Chaumont, un ouvrage récent aménagé sans prise en compte paysagère



La D 67 à Villegusien-le-lac



Problème de proximité des éoliennes par rapport au village : le rapport d'échelle avec l'église est problématique.



Secteur du Blaiseron, où les éoliennes sont disséminées autour des villages et créent un effet de saturation important



Dans le secteur du plateau de Langres, au dessus des coteaux de la Vingeanne, les sites éoliens sont multipliés et leur positionnement sur des éperons pose un problème de covisibilité avec le paysage intimiste et précieux des vallées.

B. SYNTHÈSE SPATIALE DES ENJEUX DÉPARTEMENTAUX

RISQUES ET OPPORTUNITÉS



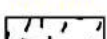


A l'issue du diagnostic, la caractérisation des unités de paysages, la définition des valeurs paysagères clefs du département, et l'analyse des processus d'évolution en cours et à venir nous permettent de spatialiser les enjeux départementaux.

HAUTE-MARNE : CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DÉPARTEMENTAUX

Cette première carte synthétise l'ensemble des enjeux majeurs de paysage identifiés à l'échelle départementale. Les cartes suivantes distinguent les enjeux relatifs aux paysages de nature, aux paysages agricoles, aux paysages urbains ou villageois et enfin aux paysages d'infrastructures. Elles sont accompagnées d'une explicitation illustrée et légendée.

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

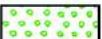


Les paysages de nature riches et variés :

-  – Grands reliefs marquants des côtes et des collines et les vues remarquables
-  – Grandes forêts de la Montagne d'Auberive, du Vallage et de Champagne humide
-  – Les côtes et coteaux (pelouses sèches...)
-  – Fonds de vallées humides
-  – Le projet de coeur de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne


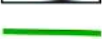


Les paysages urbains ou villageois remarquables

-  – Sites bâtis spectaculaires de Langres, Bourmont et Colombey-les-Deux-Églises et autres sites bâtis remarquables
- – Les respirations non bâties

Les paysages agricoles complexes




-  – Ensembles de prairies humides des fonds de vallées
-  – Mosaiques de polyculture élevage
-  – Plateaux ondulés animés par les structures végétales et les horizons boisés

Les infrastructures



-  – Parcs éoliens construits (02.2016)
-  – Petites routes-paysage suivant les piémonts de vallées
-  – Grandes routes-paysage accompagnant les ondulations des plateaux
-  – Axes et perspectives plantés

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :




Les paysages de nature fragilisés ou artificialisés

-  – Fonds de vallée ayant subi des retournements de prairies importants
-  – Coteaux enrichés
-  – Secteurs d'accumulation de gravières






Les espaces agricoles simplifiés

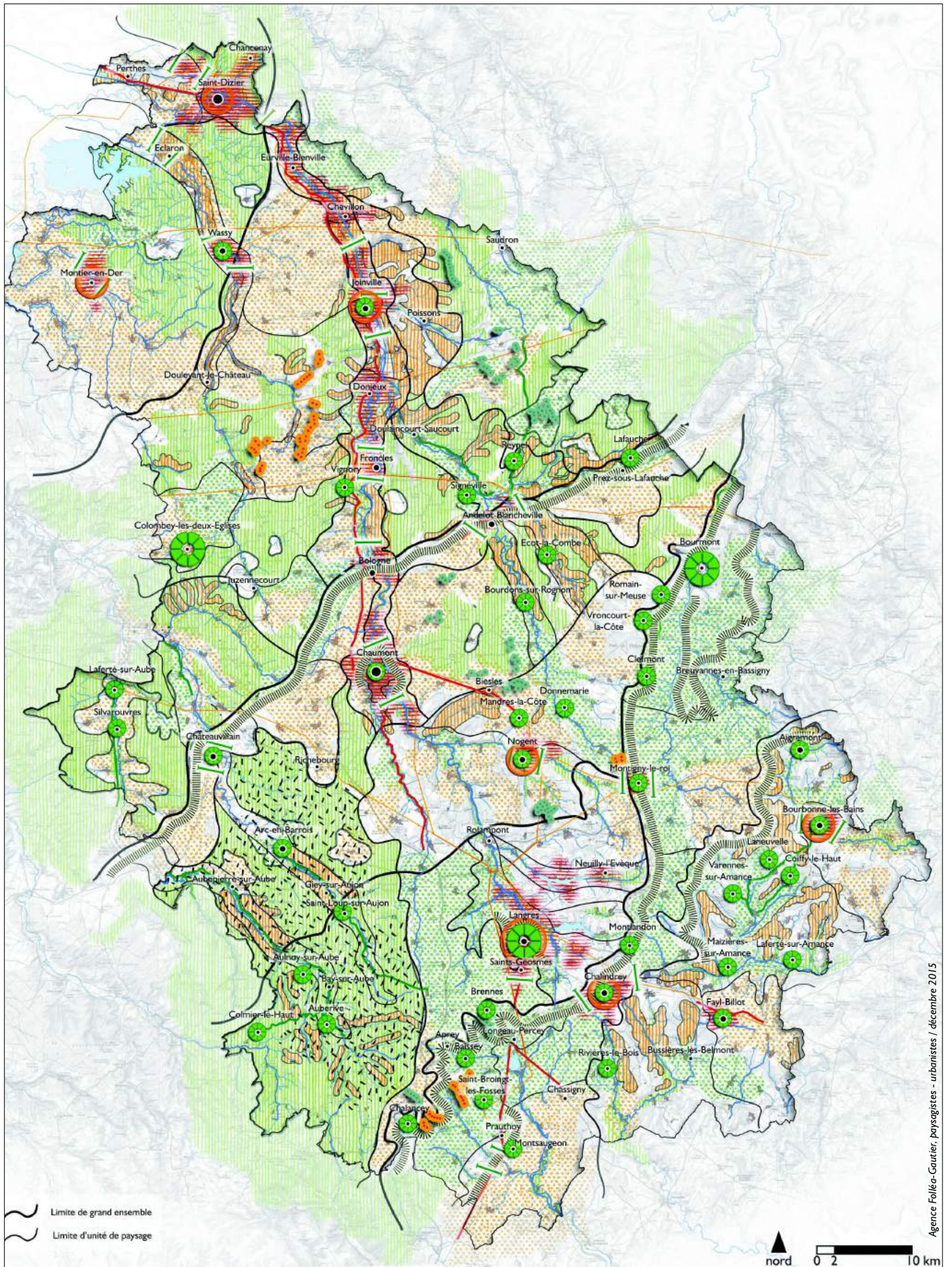
-  – Parcelles démesurées et disparition des structures végétales
-  – Lignes de contact brutales entre les cultures et les boisements

Les paysages urbains ou villageois banalisés

-  – Patrimoine urbain fragilisé
-  – Urbanisation diffuse
-  – Secteurs de pression urbaine liés à la proximité des villes, des zones d'activités ou des axes routiers importants

Les paysages des infrastructures dégradés




-  – Aménagements routiers techniques
-  – Infrastructures routières surdimensionnées et déconnectées des reliefs
-  – Traversées et entrées de villes et de villages non aménagées
-  – Parcs éoliens construits sensibles
-  – Les réseaux aériens sensibles dans le paysage



Carte de synthèse des enjeux majeurs départementaux




ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

Les paysages de nature riches et variés :

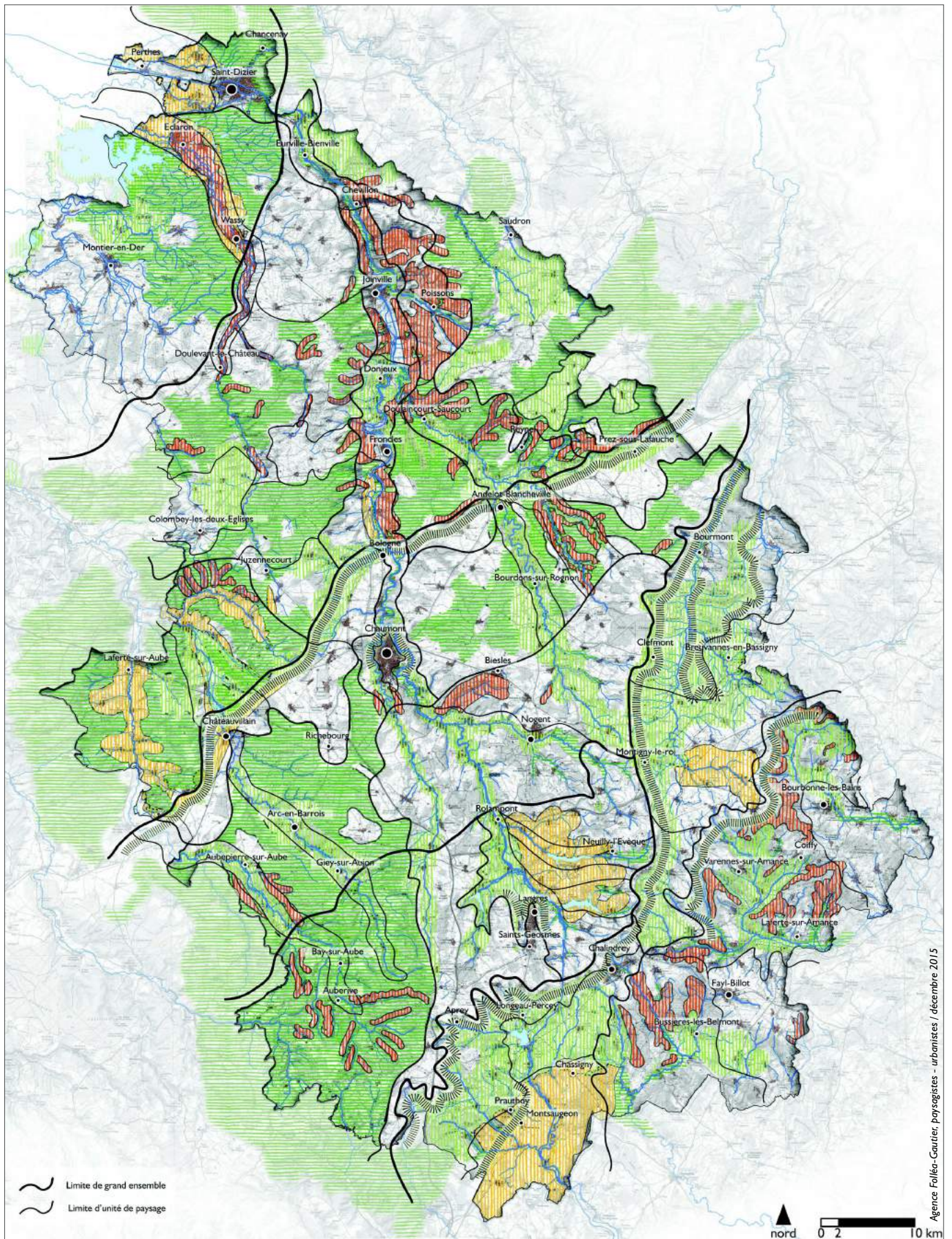
-  - Grands reliefs marquants des côtes et des collines et les vues
-  - Grandes forêts de la Montagne d'Auberive, du Vallage et de Champagne humide
-  - Les vallées ouvertes (côtes et coteaux riches, pelouses sèches, fonds de vallées humides...)

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :

Les paysages de nature fragilisés ou artificialisés

-  - Les coteaux enfrichés
-  - Fonds de vallée ayant subi des retournements de prairies importants
-  - Secteurs d'accumulation de gravières





Carte des enjeux des paysages de nature

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION

Les paysages de nature riches et variés

Les paysages concernés par les enjeux de protection/préservation sont :

- **Les reliefs marquants des côtes et des collines**, identifiés au titre de « valeur paysagère » à l'issue du diagnostic. L'enjeu recouvre en particulier la préservation des crêtes, bien lisibles et parfois boisées ainsi que les pentes ouvertes, pâturées ou cultivées. Il inclut aussi les nombreuses vues qui confèrent aux reliefs leur caractère spectaculaire et surprenant, avec des balcons ouverts vers le lointain.



Paysage surprenant des buttes témoins aux confins du département, Breuvannes-en-Bassigny

- **Les grandes forêts** de la Montagne d'Auberive, du Vallage et de Champagne humide, qui présentent une valeur patrimoniale du point de vue écologique (liée aux habitats forestiers, aux essences variées et spécifiques, à la maturité des peuplements, à la diversité des stations...) et paysager (belle répartition sur l'ensemble du territoire, grande accessibilité, présence d'horizons boisés, ambiances de clairières). Leur organisation en écharpe, traversant le département d'ouest en est, en fait un élément fort de la trame verte et est propice à la grande faune qui participe à la richesse écologique.



Sous-bois de la Contance

- **Les espaces naturels** comme les pelouses sèches des côtes et coteaux, identifiés parmi les espaces protégés ou reconnus. Ceci inclut les milieux naturels remarquables (étangs, pelouses calcaires, forêts, prairies) abritant des espèces végétales ou animales rares, voire en voie de disparition.



Une pelouse calcaire vers Rouvroy-sur-Marne

- **Les zones humides**, notamment les prairies de fond de vallée, les étangs et cours d'eau (cf. enjeux concernant les paysages agricoles).



Une prairie piquée de vieux saules, vers Roôcourt-la-Côte

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION

Les paysages de nature fragilisés ou artificialisés

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Les coteaux enfrichés**, sur lesquels disparaissent progressivement les pelouses sèches.
- **Les vues disparues ou en cours de fermeture**, liées aux reliefs marquants, notamment à Langres. Il est essentiellement question ici de la fermeture du paysage par le manque de gestion des espaces ouverts des pentes, rejoignant la problématique de l'enfrichement.



Vue masquée depuis les rebords du fort, à l'est de Langres.

- **Les lisières forestières simplifiées** par des coupes d'entretien uniformes et systématiques, en particulier le long des grandes cultures ou des routes. La valorisation des lisières passe par la reconquête d'un écotone complexe entre les boisements et les autres milieux, grâce à des lisières étagées, la récréation et l'entretien de fruticées... Cet enjeu transversal concerne également les paysages agricoles et les paysages des infrastructures.



Route forestière près des Loges

- **Les plis des vallons et les fonds de vallée** ayant subi des retournements de prairies importants (cf. paysages agricoles)



Retournements de prairies, Vaudrémont

- **Les berges des rivières et des lacs**, dont l'aspect est durci par des aménagements techniques inadaptés au contexte naturel. Deux principaux cas de figure apparaissent :
 - celui des ouvrages ayant pour finalité la gestion de l'eau (barrages, canalisations...); il s'agit notamment des ouvrages de dérivation de la Marne vers le lac du Der et de certains tronçons du canal de la Marne à la Saône, traités à la manière « d'autoroutes de l'eau » ;
 - celui des espaces de détente et de loisirs aménagés pour répondre à la pression de la fréquentation ; cela concerne les campings, bases de loisirs, résidences, parkings qui ont été aménagés autour des Lacs de Langres notamment. Ces sites ont en quelque sorte souffert de « sur-aménagement » (traitement des voies trop larges, mobilier très urbain, absence de plantations adaptées aux milieux humides).



Le canal d'aménée de la Marne à Moëslains

- **Les secteurs d'accumulation de gravières** dans les vallées de la Marne et de l'Aube. Qu'elles soient en activité ou non, l'enjeu concerne essentiellement la requalification de leurs abords, souvent négligés. Leur vocation naturelle doit amener à repenser leur aménagement, y compris durant la période d'exploitation.



Abords de gravière, près de Saint-Dizier

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

Les paysages agricoles complexes



- Ensembles de prairies humides des fonds de vallées



- Mosaiques de polyculture élevage et plateaux ondulés dessinés par les structures végétales et les horizons boisés

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :

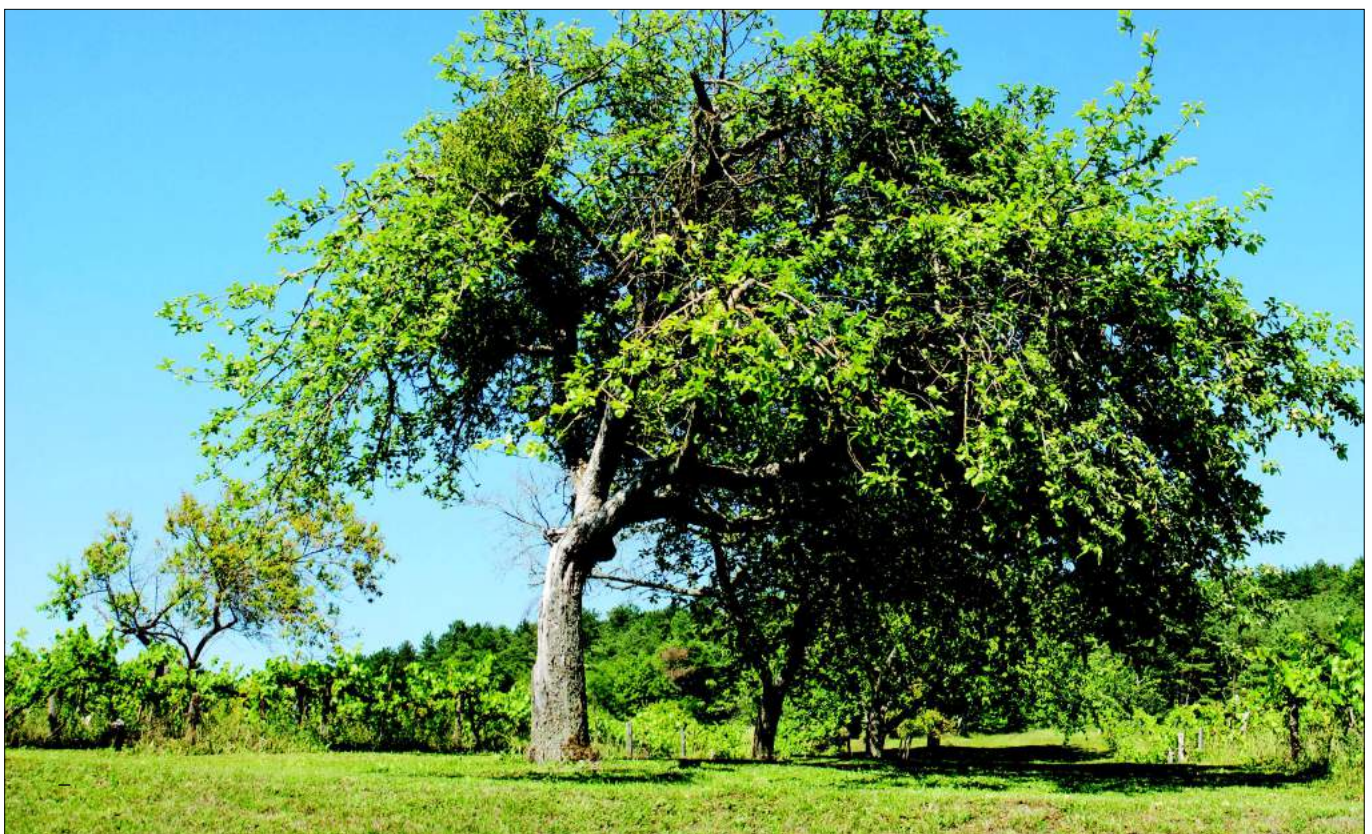
Les espaces agricoles simplifiés

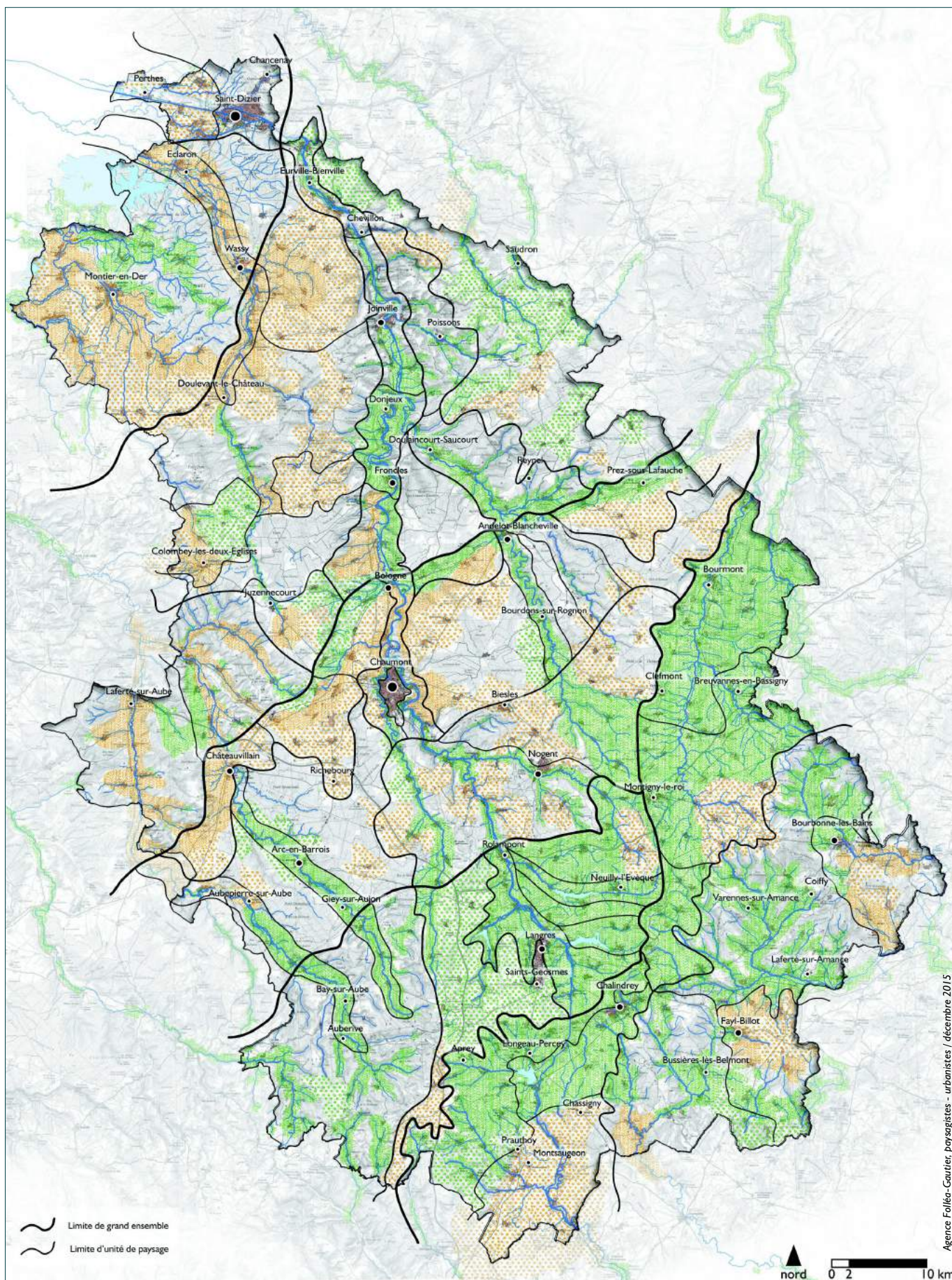


- Fonds de vallées banalisés (parcellaires démesurés, retournement des prairies...)



- Grands plateaux simplifiés (lignes de contact brutales entre les cultures et les boisements, disparition des structures végétales...)





Carte des enjeux des paysages agricoles

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION

Les paysages agricoles complexes

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Les ensembles de prairies humides** des fonds de vallée et des plis des vallons, composant des milieux écologiques riches et des paysages remarquables, identifiés comme une valeur paysagère du département (cf : l'intimité des petites vallées). Cet enjeu est particulièrement fort dans les vallées de la Montagne d'Auberive, de l'Amance/Apance, et du Bassigny, mais il concerne également, de manière plus localisée, les secteurs encore pâturés des plaines de la Vingeanne et de la Champagne humide, et des petites vallées du Vallage.



Prairies des collines de la Vingeanne, à Leuchey.

- **La mosaïque de polyculture élevage**, particulièrement spécifique des grandes plaines du Bassigny, mais présente également dans la «vallée des plaines» (pied de la côte de Latrecey à Prez-sous-Lafauche) et sur les plateaux ondulés de Nogent et de Rochefort à Saudron. Cette mosaïque comprend non seulement les prairies de fauche et les pâtures, mais aussi les coteaux et pentes cultivées, ainsi que les petits vergers et alignements de fruitiers qui composent un paysage harmonieux, varié et complexe.



Le paysage agricole remarquable du Bassigny, depuis Clefmont

- Les paysages agricoles composés des plateaux ondulés, dessinés par les structures végétales et les horizons boisés. Ces paysages de « respiration », identifiés comme une valeur paysagère, offrent un attrait paysager par leur relief souple et animé, et par la présence permanente de l'arbre sous diverses formes (isolé, en haie, en petits bois, en horizon).



Plateau ondulé et composé vers Germy

- Les ceintures de villages, composées de jardins privés, de potagers, de vergers et de pâtures. Ces transitions douces entre le bâti et les espaces agricoles plus ouverts forment de véritables « lisières », où l'agriculture prend une dimension plus familière, offrant un environnement protecteur aux villages.



Saint-Loup-sur-Aujon et sa très belle lisière

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION

Les espaces agricoles simplifiés

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Les fonds de vallée et les plis cultivés**, suite au retournement de prairies. Les ambiances fraîches très caractéristiques des petites vallées y ont disparu. L'apparition des cultures « assèche » considérablement ces paysages, donnant le sentiment que le plateau est « descendu » dans la vallée. Avec ces pratiques sont également perdus les milieux humides riches qui sont associés aux prairies, phénomène aggravé par le drainage.



La vallée de la Blaise vers Daillancourt, dont le fond aplani (à gauche de la route) et les pentes (à droite de la route) sont conquis par les grandes cultures

- **Les paysages agricoles devenus hors d'échelle**. La perte de repères, directement liée à la disparition des trames végétales et à l'agrandissement des parcelles, uniformise ces paysages, en nie l'originalité et les fait apparaître comme « dénaturés ». C'est le cas de certains plateaux, comme celui d'Argentolles, dont la dimension patrimoniale, liée à Colombey-les-deux-Eglises, en fait un lieu à très forts enjeux. Mais c'est aussi le cas des vallées ouvertes de l'Aube, de l'Aujon ou de la Renne, et des plaines de la Vingeanne, de la Blaise aval, ou de la source de la Meuse, où les reliefs de coteaux doux et souples, parfois même très ténus, ont été remembrés à la manière des plateaux, offrant un visage morne qui n'évoque plus le paysage de l'eau.



Le plateau à Chassigny, simplifié à l'extrême dans certains secteurs de grande agriculture

-
- Les lignes de contact brutales entre les cultures et les boisements (cf. les lisières forestières simplifiées – paysage de nature)



Mur de lisière sur les hauteurs entre l'Ource et l'Aube.



- Les abords des bâtiments agricoles récents (cf. Les abords des bâtiments isolés récents)



Cas de bâtiment agricole marquant sans nuance le paysage par son choix de couleurs (près d'Annonville)



ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

Les paysages urbains ou villageois remarquables

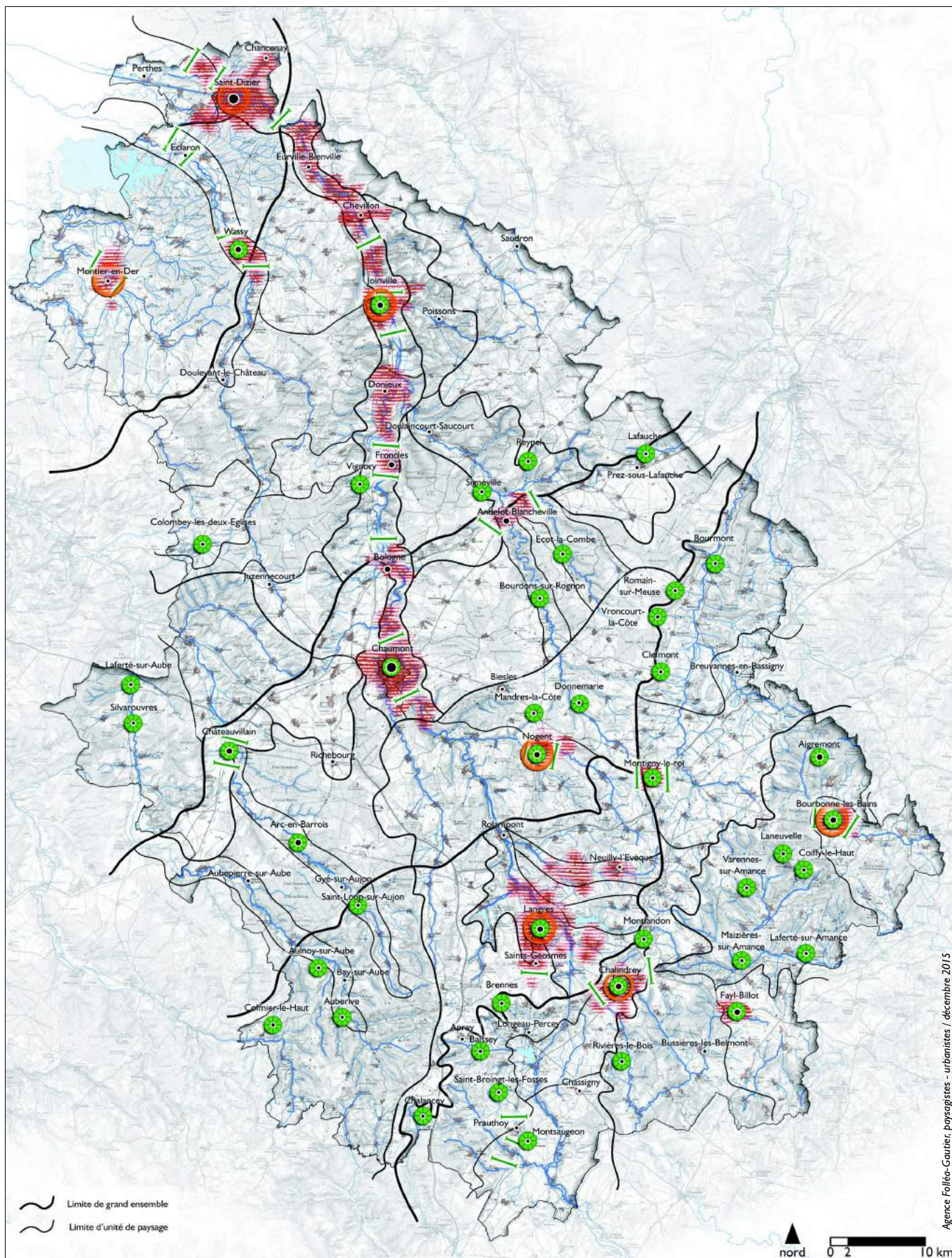
-  Sites bâtis perchés
-  Pour mémoire - Formes urbaines et architecturales remarquables (non cartographiées)
-  - Les respirations non bâties

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :

Les paysages urbains ou villageois banalisés

-  - Patrimoine urbain fragilisé (abandon...)
-  - Urbanisation diffuse et secteurs de pression urbaine (liés à la proximité des grandes villes, des zones d'activités ou des axes routiers importants)





Carte des enjeux des paysages urbains et villageois

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION

Les paysages urbains ou villageois remarquables

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Les sites bâtis perchés**, postés en sentinelle sur les éperons des côtes, collines et buttes témoins. Identifiés comme une valeur paysagère, les sites bâtis sont répandus dans le département, et leur silhouette est généralement bien préservée : un clocher émerge au loin, lové au cœur de potagers, de vergers et de boisements. La relation très étroite qu'entretient le bâti avec le paysage, à travers des vues panoramiques et une adaptation précise au relief, en fait un élément remarquable de Haute-Marne.



Site bâti de Grandchamp

- **Formes urbaines et architecturales remarquables.** Qu'il s'agisse du bâti de pays (fermes, maisons de ville et de village...), des riches demeures (châteaux, hôtels particuliers...), des bâtiments religieux (collégiales, abbayes...), des fortifications (remparts, forts...), des usines (aciéries, hauts fourneaux...), la Haute-Marne dispose d'un important patrimoine villageois et urbain dont la protection et la préservation doivent se poursuivre. Et ce patrimoine ne se limite pas aux bâtiments. Il comprend également les formes urbaines, porches, usoirs, les réseaux des sentes et ruelles, les jardins, potagers et petites prairies au cœur des villages, le réseau des murs, les ponts, biefs et seuils qui ponctuent les cours d'eau... Autant d'éléments qui contribuent au caractère si particulier des paysages bâtis départementaux.



Patrimoine architectural et urbain de Ceffonds

- **Les ceintures de villages** (cf. Les paysages agricoles)



Courcelles-Val-d'Esnom et sa lisière végétale

- **Les espaces de respiration non bâtis**, qui organisent le paysage des vallées entre villes/villages et espaces agricoles ou de nature. Parmi les secteurs concernés, la vallée de la Marne apparaît prioritairement, car elle est soumise à une pression urbaine importante liée à la présence des trois villes de Langres, Chaumont et Saint-Dizier. Mais d'autres secteurs sont également concernés, comme les pieds des côtes, les rives des lacs, les fonds de vallée et les bords de routes principales, qui souffrent souvent d'implantations bâties désorganisées. Face à cela, il est primordial d'identifier ces coupures d'urbanisation et de les affirmer en proposant des limites durables à l'extension linéaire de l'urbanisation au fil des routes.

Ces respirations sont de véritables chances pour la vie urbaine contemporaine qui bénéficie ainsi d'un cadre de grande qualité et d'espaces de nature et de détente de proximité.



Importance des coupures d'urbanisation dans un contexte d'allongement des villages le long des routes. Sortie de Rivière-le-Bois.

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION

Les paysages urbains ou villageois banalisés

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Le patrimoine bâti fragilisé des centres anciens**, notamment par l'absence d'entretien et l'abandon. L'image de fronts bâtis en ruines et de grands bâtiments désaffectés est très marquante à travers l'ensemble du territoire. Cet enjeu concerne à la fois les villages et les villes car l'adaptation des bâtiments anciens aux besoins contemporains (lumière, espaces, fonctions, accessibilité, isolation...) est difficile et coûteuse. Le cas particulier des fermes d'élevage abandonnées au cœur des villages est également dû à une réglementation sanitaire contraignante qui conduit les éleveurs à délaisser les centres au profit de nouveaux bâtiments à distance des zones habitées.



Ancienne Abbaye de Belmont

- **L'urbanisation diffuse et linéaire**, qui se ressent essentiellement en périphérie des villes, mais qui touche également les villages dans des contextes très ruraux. Cet enjeu est étroitement lié à celui de la réhabilitation des centres anciens, puisque c'est en grande partie la difficulté à restaurer le patrimoine bâti existant qui conduit à construire en périphérie. La pression urbaine liée à la proximité des villes, des zones d'activités ou des axes routiers importants conduit également à urbaniser au fil de la route. Ce type d'urbanisation, qui ne répond qu'à la nécessité de construire, ne tient pas compte des contraintes qu'elle génère en terme de déplacements (obligation systématique d'utiliser la voiture pour sortir de chez soi), de cadre de vie (pas d'espaces de rencontres et d'échange, pas d'accès aisé aux équipements (implantation déconnectée des logiques paysagères et urbaines locales)).



Urbanisation au fil de la route, à la Madeleine (Joinville)

• **Les franges d'urbanisation récentes** qui fragilisent les lisières de villes et de villages existants et qui durcissent le contact entre l'espace bâti et l'espace agricole.



Prez-sur-Marne

• **Les silhouettes urbaines**, notamment celles de Langres ou de Chaumont, ainsi que les coteaux et pentes qui les mettent en valeur. Leur lisibilité est importante en tant que signal dans le territoire. La valorisation des silhouettes implique une réflexion et une planification urbaine cohérente pour préserver les vues et limiter les effets de concurrence entre les bâtiments contemporains et ceux plus anciens. Il est également essentiel de prendre en compte le paysage dans lequel ces silhouettes s'inscrivent (premiers plans ouverts agricoles, appuis boisés, pentes cultivées, perspectives plantées).



Silhouette de Chaumont au loin

Le patrimoine industriel et les domaines hérités du XIXe siècle encore très présents sur le territoire et témoignant du riche passé lié aux fonderies et aux forges. Les bâtiments, ouvrages et jardins qu'ils ont laissés méritent un travail d'inventaire et de mise en valeur paysagère, touristique et culturelle, ainsi qu'une remise en état le cas échéant.



Patrimoine construit du château de Cirey-sur-Blaise, domaine hérité des forges, insuffisamment mis en valeur.

Les abords des bâtiments isolés récents, qu'ils soient d'activités ou agricoles, ainsi que leur positionnement. Au-delà de la faible qualité architecturale de ces bâtiments (hangars de tôle, le plus souvent), ce sont souvent les abords qui revêtent un véritable enjeu de paysage : le fonctionnement de l'exploitation, avec des aires techniques où le stockage et la manœuvre doivent être aisés, ne peut pas être le seul guide pour l'implantation bâtie. Le choix du positionnement par rapport à la pente, pour limiter les remblais-déblais, l'appui contre une lisière ou un petit bois pour lutter contre les vents dominants, la plantation de haies vives arborées, pour organiser les espaces de travail et les lieux de vie, participent à la qualité du cadre de vie de tous et favorisent de meilleures conditions de travail, durablement.



Bâtiment agricole «posé» au milieu des cultures, près de Cusey

• **Les espaces publics abîmés**, peu propices à la rencontre et à la convivialité, et offrant une place trop importante à la voiture, au détriment du piéton. Cet enjeu comprend les traversées de villes et de villages, les places, les abords des gares...





Centre de Bologne, où l'espace public donne la priorité à la voiture

LES ENJEUX CONCERNANT LES PAYSAGES D'INFRASTRUCTURES


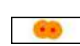

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION :

Les infrastructures

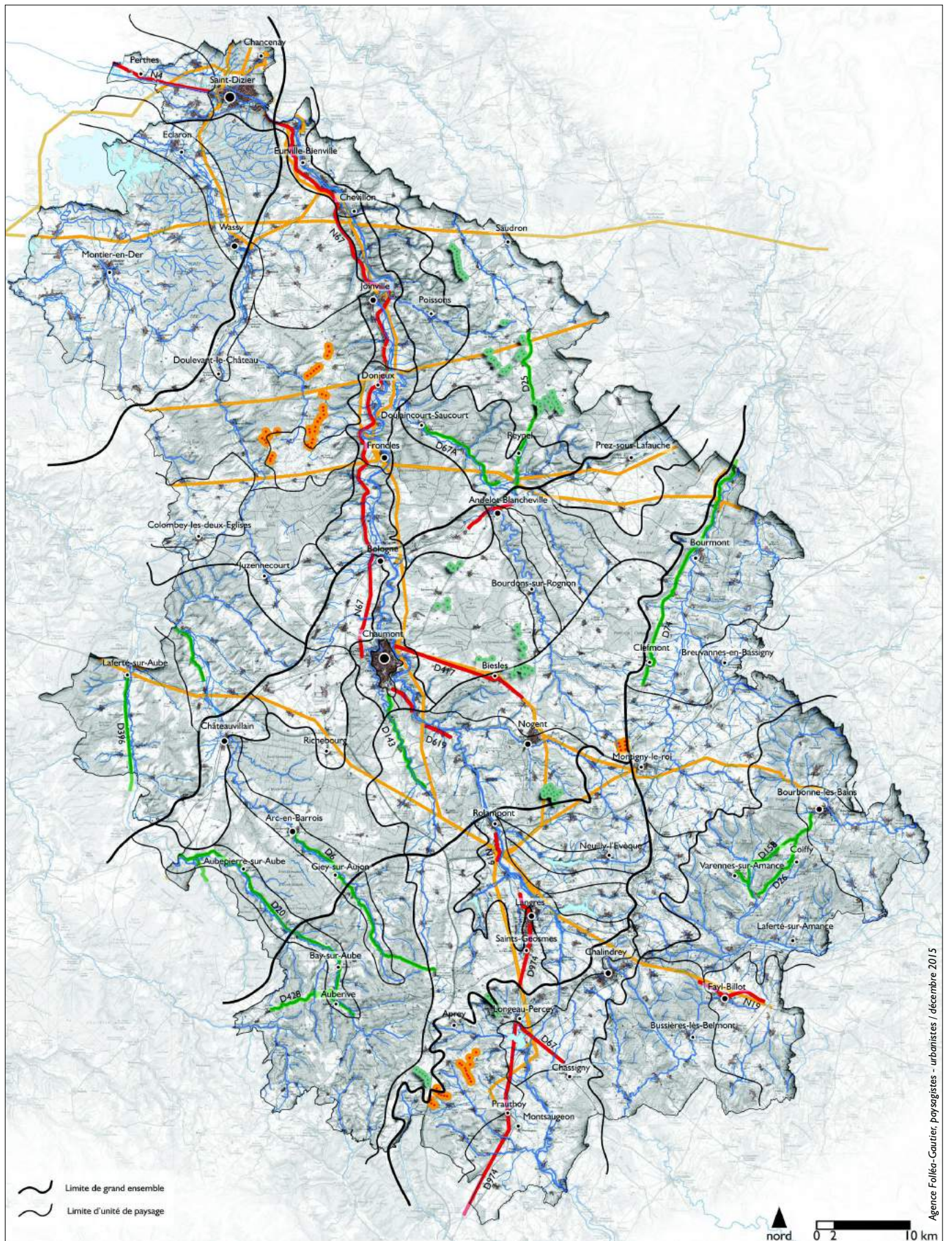
-  – Routes-paysage offrant des vues remarquables, des itinéraires variés et qualitatifs (petites routes suivant le piémont de vallées, routes accompagnant les ondulations des plateaux, axes et perspectives plantés)
-  – Parcs éoliens construits peu sensibles dans le paysage

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION :

Les paysages des infrastructures dégradés

-  – Routes problématiques (traversées et entrées de villes et de villages non aménagées, aménagements routiers techniques, surdimensionnés, déconnectés des reliefs...)
-  – Parcs éoliens construits sensibles dans le paysage
-  – Les réseaux aériens sensibles dans le paysage





Carte des enjeux des paysages d'infrastructures

ENJEUX DE PROTECTION ET DE PRÉSERVATION

Les routes paysages

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **Les parcs éoliens peu sensibles.** Certains secteurs d'implantation éoliens existants peuvent présenter un réel intérêt paysager :
 - notamment dans les grands paysages ouverts, avec de grands ciels et des trames végétales présentes de loin en loin,
 - et lorsque leur proportion n'entre pas en concurrence avec des valeurs paysagères du territoire comme les reliefs marquants ou le patrimoine bâti (sites perchés...).



La D6 près de Versailles

- **Les routes de qualité,** discrètes et respectueuses des reliefs. Elles ondulent avec le plateau, suivent le piémont d'une vallée, dessinent le rebord d'une crête, traversent successivement forêts, villages, grandes étendues et collines, offrent des vues sur le lointain... Elles montrent le territoire sous son meilleur jour et le mettent en scène de manière très valorisante. Elles ne se contentent pas de traverser un paysage, elles sont un paysage à part entière. Elles sont nombreuses en Haute Marne, et représentent des itinéraires de découverte remarquables.



La D6 près de Versailles

- **Les perspectives plantées,** parfois héritées des domaines du XIXe siècle, mais aussi simplement liées aux routes structurantes et aux entrées des villages. Ces alignements représentent un véritable patrimoine aujourd'hui mis à mal par des facteurs de dégradation variés (manque de gestion privée, coupes radicales liées à la sécurité routière, contamination phytosanitaire généralisée des frênes...) contre lesquels il est essentiel de se mobiliser. Une véritable politique départementale doit aujourd'hui être engagée pour préserver et développer ce patrimoine arboré qui participe à l'identité de la Haute-Marne.



Promenade du Cona, Bourmont

ENJEUX DE VALORISATION OU DE REQUALIFICATION

Les paysages des infrastructures dégradés

Les paysages concernés par les enjeux de valorisation ou de requalification sont :

- **L'aménagement technique des infrastructures routières récentes**, en particulier la RN67 et la RD67, suraménagées, parfois surdimensionnées et faisant abstraction des reliefs pour couper au plus court. En ne cherchant à répondre qu'aux contraintes des flux et du trafic, elles négligent les paysages qu'elles traversent, au détriment du cadre de vie des riverains et des usagers de la route qui l'empruntent au quotidien.



La D 67 près de Villegusien-le-lac, un ouvrage récent aménagé sans prise en compte paysagère

- **Les parcs éoliens sensibles dans le paysage**. La promotion de la production d'énergies renouvelables doit se faire dans le respect des sensibilités paysagères et écologiques départementales. Les paysages de côtes, de coteaux et de collines n'ont pas la capacité à intégrer des équipements de type éolien car les rapports d'échelle peuvent être très brutaux. C'est également le cas des secteurs bâtis, en particulier les sites perchés.



Site éolien lourd d'impact paysager pour la commune de Brachay

- **Les réseaux aériens sensibles dans le paysage**, en particulier les lignes à haute tension à travers les grands paysages ouverts des plateaux, identifiés comme valeur paysagère (Cf. Les respirations des grands plateaux agricoles).



D 674 à Vesaignes-sous-Lafauche

C. LES ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS : VERS LES PISTES D'ACTION POSSIBLES

L'identification des valeurs paysagères et l'analyse des dynamiques et enjeux majeurs du territoire permettent de dégager des recommandations pour l'avenir du paysage haut-marnais.

Ces recommandations se déclinent en 17 pistes d'actions réparties en 4 orientations.

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES

ORIENTATION N°1 : LES PAYSAGES DE NATURE

Pour une véritable prise en compte des milieux naturels dans les activités contemporaines (agriculture, industrie, urbanisme...)

1. Affirmer les coteaux et les reliefs singuliers comme des espaces de nature rares et précieux
2. Renforcer la vocation naturelle des fonds de vallées
3. Maintenir la continuité de nature dans les villes et villages grâce aux cours d'eau
4. Soigner l'aménagement des activités de loisirs dans les espaces naturels en veillant, en premier lieu, à préserver la richesse écologique

ORIENTATION N°2 : LES PAYSAGES AGRICOLES

Pour une affirmation de la complexité des paysages agricoles

1. Réintroduire des structures végétales compatibles avec les usages agricoles dans les secteurs simplifiés (haies, arbres isolés, alignements...)
2. Recomposer des relations paysagères et écologiques (écotones) entre l'espace agricole et les milieux naturels (forêts, rivières...)
3. Proposer des espaces de transition entre les villages et l'espace agricole
4. Encourager la revalorisation des abords des exploitations et bâtiments agricoles

ORIENTATION N°3 : LES PAYSAGES BÂTIS

Pour un développement urbain et villageois prolongant les qualités patrimoniales existantes

1. Définir une trame paysagère préparatoire à l'intensification des centralités, pour chaque ville, bourg ou village
2. Identifier et protéger les sites d'implantation urbaine et construire en favorisant la prise en compte du paysage : reconquête du bâti traditionnel, inscription des projets dans la trame urbaine, économie de l'espace, respect des reliefs...)
3. Promouvoir une architecture contemporaine de qualité et durable
4. Reconquérir la qualité paysagère et écologique des zones d'activités existantes, tout particulièrement en entrée de ville
5. Poursuivre la mise en valeur d'espaces publics attractifs, conviviaux et apaisés pour les villes et villages

ORIENTATION N°4 : LES PAYSAGES DES INFRASTRUCTURES

Pour une meilleure considération des paysages dans l'aménagement des réseaux de transports et d'énergies

1. Identifier et préserver les «routes paysage»
2. Valoriser le paysage des routes par une politique volontariste
3. Encourager la gestion douce des lisières forestières aux abords des routes
4. Organiser l'implantation des projets d'énergies renouvelables dans un souci de compatibilité avec les paysages et engager des politiques locales de définition des paysages des énergies : paysage à énergie positive pour la croissance verte

ORIENTATION N°1 : LES PAYSAGES DE NATURE

I.

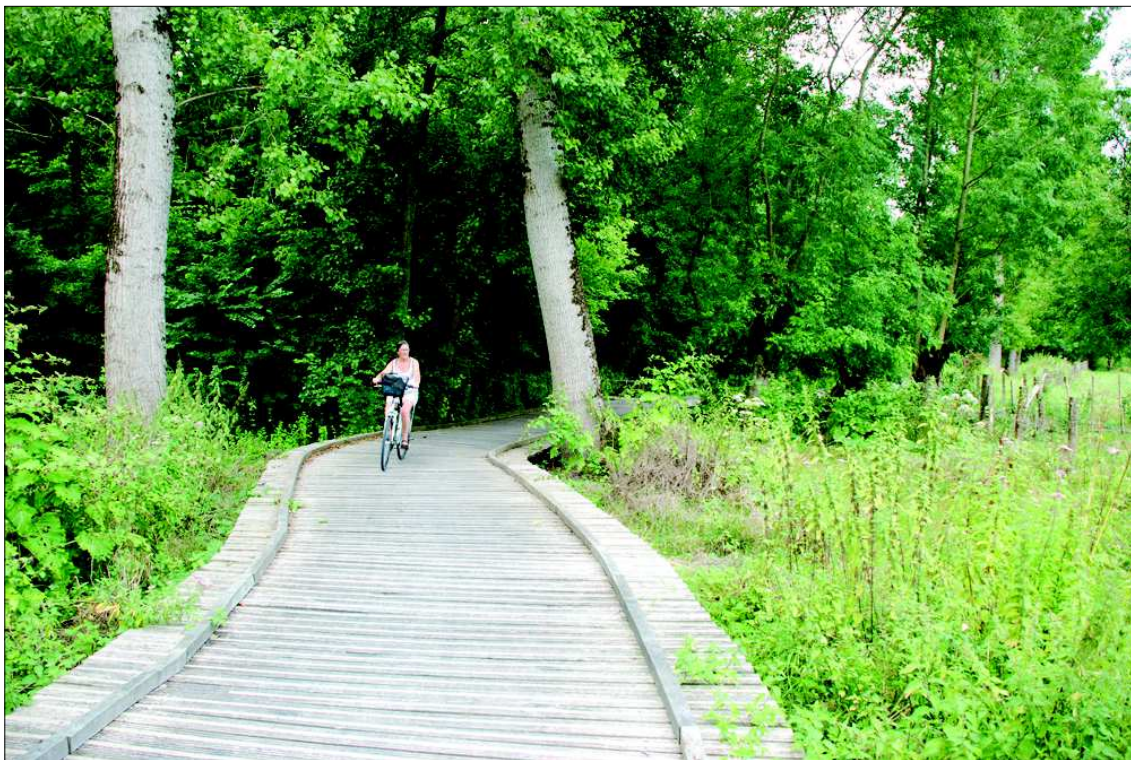
AFFIRMER LES COTEAUX ET LES RELIEFS SINGULIERS COMME DES ESPACES DE NATURE RARES ET PRÉCIEUX



Nogent

- Reconnaître et préserver les reliefs particuliers : côtes, coteaux, collines, buttes témoins, avancées, pointes, rebords,...et mettre en scène ces lieux belvédères par un aménagement sobre et discret. De manière générale, valoriser et gérer les principales ouvertures visuelles sur les vallées par une gestion équilibrée des pentes, en maintenant des espaces ouverts, (communes, particuliers, agriculteurs...).
- Créer des circulations douces alternatives aux routes permettant de parcourir les fonds de vallée ou les crêtes, et notamment en rebord de côte.
- Poursuivre l'inventaire et l'identification du patrimoine naturel des côtes et coteaux (ensembles forestiers, pelouses calcaires, vergers, flore spécifique,...).
- Encourager le développement de la filière bois pour retrouver des débouchés économiques à l'entretien des boisements privés.

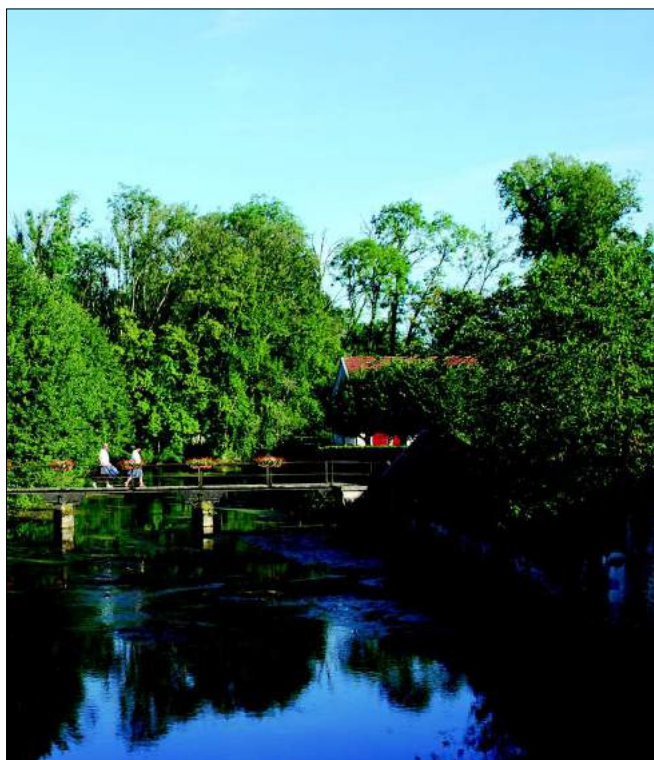
2. RENFORCER LA VOCATION NATURELLE DES FONDS DE VALLÉES



Exemple de circulation douce en milieu humide - Marais poitevin

- Poursuivre la mise en la valeur écologique et paysagère des zones humides (étangs, prairies humides, marais,...) et protéger ces zones contre l'extension de l'agriculture et des zones bâties (y compris les équipements).
- Appliquer une gestion différenciée des zones humides permettant une plus grande quiétude pour la faune. Préserver la valeur ornithologique des milieux et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement.
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'épanchement des crues.
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique et faunistique en préservant une certaine transparence visuelle.
- Maîtriser le développement forestier dans les fonds de vallées afin de garder des transparences visuelles (notamment en Champagne Humide et dans les petites vallées) et d'y maintenir une biodiversité propre aux zones humides.
- Organiser des cheminements de découverte des paysages et assurer des continuités d'itinéraires doux le long des rivières.

3. MAINTENIR LA CONTINUITÉ DE NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES, NOTAMMENT GRÂCE AUX COURS D'EAU



Cirey-sur-Blaise



Domrémy-Landéville

- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau, notamment le patrimoine industriel (biefs, seuils, passerelles...) ; dans le cadre des réflexions sur la défragmentation des cours d'eau, encourager des solutions alternatives à sa destruction.
- Maîtriser les espaces non bâtis au bord des rivières et prohiber toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines.
- Dans les traversées urbaines, mettre en scène l'eau comme espace de fraîcheur et de nature : berges maçonnées ou naturelles, ponts, quais, continuités végétales...
- Favoriser le maintien et la reconquête de nature en ville en recourant à des revêtements de sols perméables : limiter l'usage de l'enrobé sur les places, les trottoirs, les stationnements,...., préférer l'usage de terre battue, de stabilisé, de gravillons ou de grave et encourager la présence de l'herbe.
- Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des nouveaux aménagements hydrauliques (bassins, digues, canaux...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en oeuvre (paysagistes, architectes, bureaux d'études techniques...).

4.

SOIGNER L'AMÉNAGEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LES ESPACES NATURELS EN VEILLANT, EN PREMIER LIEU, À PRÉSERVER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE



Exemple d'aire de pique-nique en milieu naturel - Gard



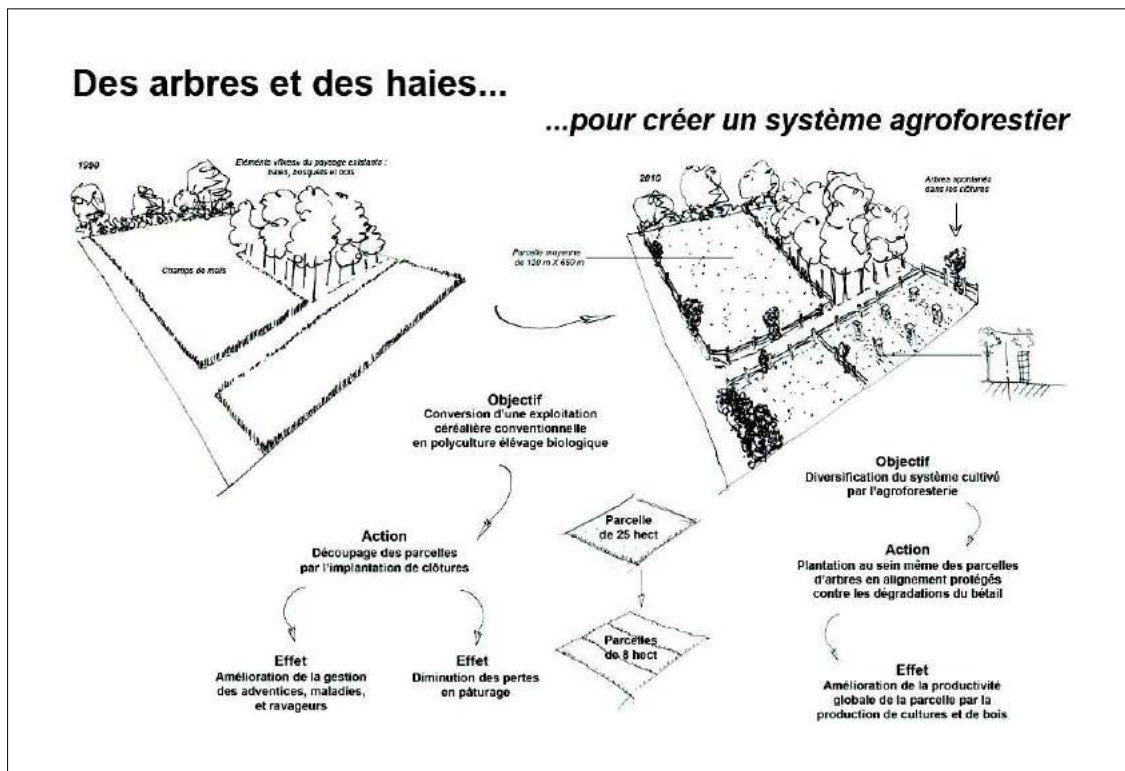
Exemple de stationnement enherbé (sol perméable, plantation de fruitiers) - Eure



Exemple de stationnement en zone inondable - Eure

- Mettre en valeur les lacs et étangs (naturels, issus des exploitations de gravières, retenues d'eau, barrages...) par une gestion légère des abords (défrichements, élagages), en favorisant la reconquête naturelle des berges par une strate herbacée propice aux milieux humides.
- Privilégier des activités nécessitant peu d'aménagements (baignade, promenade, cyclisme, pique-nique, pêche,...)
- Organiser les stationnements et l'accueil du public par des aménagements discrets : petites poches de stationnement entourées d'arbres, clôtures végétales, chemins d'accès enherbés ou en stabilisés, signalétique d'orientation et pédagogique discrète.

I. RÉINTRODUIRE DES STRUCTURES VÉGÉTALES COMPATIBLES AVEC LES USAGES AGRICOLES DANS LES SECTEURS SIMPLIFIÉS (HAIES, ARBRES ISOLÉS, ALIGNEMENTS...)



Source : PNR du Vexin Français

- Préserver et réintroduire des plantations arborées ou arbustives en limite de parcelles pouvant servir de repères dans le paysage, de refuges pour la faune et de ressources complémentaires pour les agriculteurs :
 - arbres isolés à la croisée des chemins,
 - alignements d'arbres de haut jet le long des routes,
 - alignements de fruitiers sur les voies d'accès aux fermes,
 - bosquets de plein champ avec présence d'un sous-bois,
 - lisières composées des strates herbacées et arbustives,
 - ripisylves, bandes enherbées,
 - vergers et prairies pâturées autour de villages et hameaux,
 - haies arbustives en limite parcellaire ...
- Encourager la culture d'engrais verts sur les parcelles en période hivernale

2. RECOMPOSER DES RELATIONS PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES (ÉCOTONES) ENTRE L'ESPACE AGRICOLE ET LES MILIEUX NATURELS (FORÊTS, RIVIÈRES...)

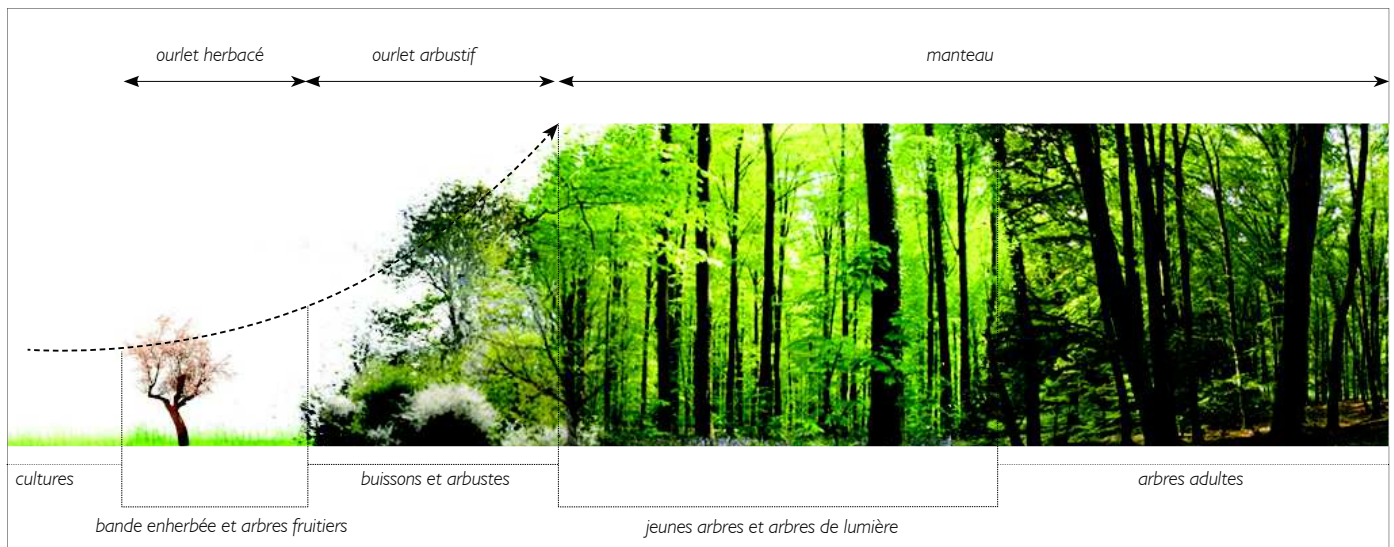


Schéma de principe d'une lisière forestière en limite des cultures

- Encourager la diversité culturelle sur les parcelles proches des boisements et en rebord de vallée (maraîchage, agroforesterie, sylvopastoralisme, protection de la ressource en eau), avec maintien d'une bande enherbée non cultivée (5 m au moins) en lisière. Ne pas négliger l'importance écologique et paysagère des milieux jouxtant la forêt : lisières, clairières, ruisseaux, mares...
- Lutter contre la privatisation des lisières en maintenant des accès et des chemins entre forêt et parcelles agricoles, notamment sur les plateaux.
- Intégrer les voies douces dans les lisières et veiller à améliorer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil du public en forêt (sentiers, définition des périodes et des modalités d'exploitation, information et sensibilisation...).

3.

PROPOSER DES ESPACES DE TRANSITION ENTRE LES VILLAGES ET L'ESPACE AGRICOLE



Agence Folléa-Gautier Paysagistes Urbanistes

Exemple de lisière urbaine en limite d'extension bâtie, avec développement d'une agriculture de proximité et mise en place d'un réseau de circulations douces

- Maintenir ou restaurer des ceintures végétales autour des villages, avec un choix d'espèces locales.
- Créer des espaces de transition entre les espaces cultivés et urbanisés:
 - Encourager la multifonctionnalité des lisières : créer des cheminements et des pistes cyclables avec des ouvertures sur l'espace ouvert agricole, relier par de nombreux chemins cette lisière aux espaces publics de la ville, développer des activités de loisirs en liaison avec les quartiers riverains (terrains de sports, fermes équestres, promenades, jeux,...), créer des espaces publics jardinés à vocation sociale et pédagogique : jardins familiaux pour les riverains sans jardin ou vergers collectifs pour les associations, utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales.
- A l'occasion de la construction de nouveaux quartiers, prévoir des emprises suffisantes en limite de terrain pour aménager des lisières urbaines : en identifiant dans les documents d'urbanisme les espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels, en réservant des espaces non constructibles en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine), en programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants, agriculteurs ou non.
- Par rapport à l'agriculture :
 - Encourager les agriculteurs à diversifier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages et des bourgs et à s'engager dans des circuits courts de distribution de leur production, notamment en périphérie des villes.

4.

ENCOURAGER LA REVALORISATION DES ABORDS DES EXPLOITATIONS ET BÂTIMENTS AGRICOLES ...

Pourquoi préférer les tons foncés :

ils permettent généralement à l'architecture récente de mieux se fondre dans un tissu ancien ou dans l'espace agricole. Ils s'accordent aux tonalités de la terre, des labours, du végétal, de la tuile et des bois. Ce sont les tonalités dominantes de l'hiver, période à laquelle les vues portent plus loin, les boisements sont plus transparents et les sols dénudés.

Pourquoi éviter le blanc, le crème et même le vert :

il faut se méfier des tons clairs, dits «tons pierre», qui sont souvent très voyants. S'ils sont sensés rappeler la pierre, ils n'en n'ont ni la «patine», ni la texture, ni la densité de ton. Le vert, quant à lui, se fond dans les feuillages, mais en période hivernale, il devient très visible. Il n'est donc pas vraiment approprié pour les bâtiments agricoles.



Source PNRFO

La couleur brique foncée d'un hangar s'accorde à la couleur des grands toits de tuiles anciens, Luyères



Des bâtiments de grand volume pour accueillir les activités, et un espace de transition affirmé pour valoriser la relation du bâti avec l'espace agricole.

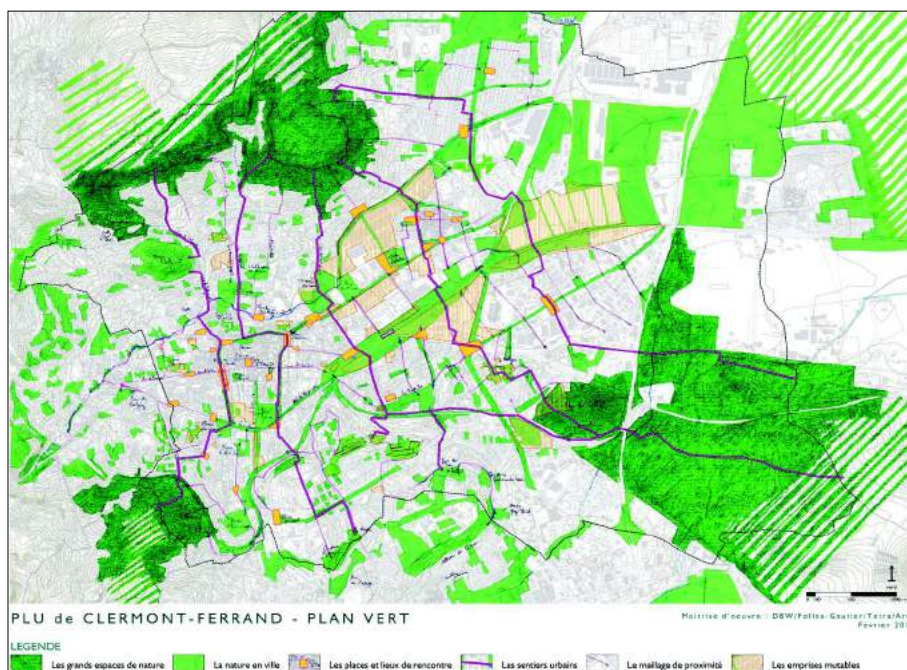
- Intégrer le bâti d'exploitation dans son environnement :
 - Veiller à limiter les mouvements de terrains (déblais/remblais) lors de l'implantation
 - Privilégier des couleurs «terre» pour les façades, plus neutres dans le paysage
 - Accompagner les constructions de plantations à caractère rural ou naturel
 - Favoriser une architecture soignée et contemporaine.
 - Organiser les bâtiments entre eux en s'inspirant des typologies des fermes anciennes



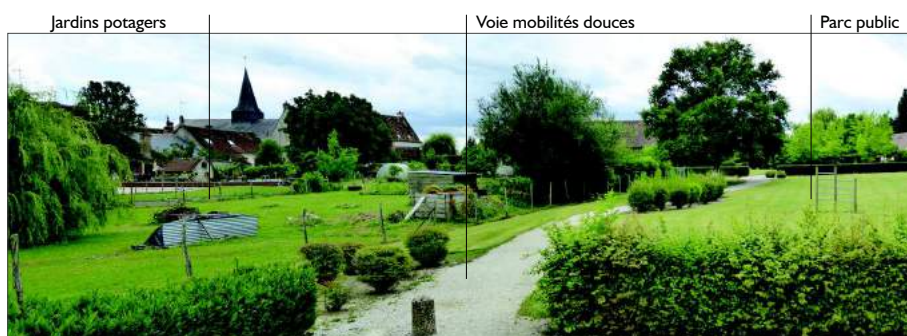
Des volumes et des matériaux simples pour les petits bâtiments d'exploitation et les habitations.

ORIENTATION N°3 : LES PAYSAGES BÂTIS

I. DÉFINIR UNE TRAME PAYSAGÈRE POUR CHAQUE VILLE, BOURG OU VILLAGE, PRÉPARATOIRE À L'INTENSIFICATION DES CENTRALITÉS



Exemple du plan vert de la ville de Clermont-Ferrand, en cours de réflexion à l'occasion de l'élaboration du nouveau PLU

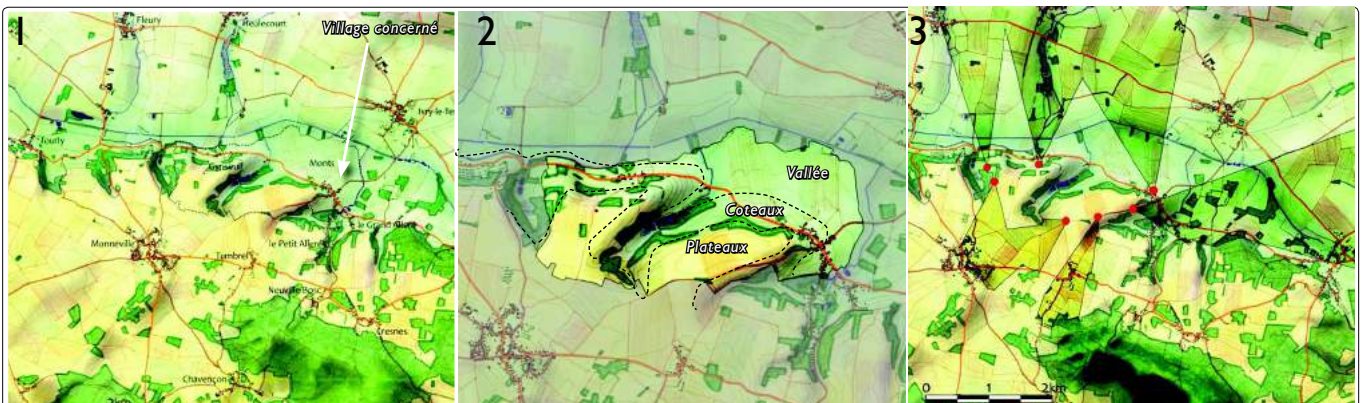


Les composantes paysagères du cœur de village de Tour-en-Sologne -photographie et plan schématique

- Définir et dessiner la trame paysagère à l'échelle locale à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des PLU / PLU i et SCoT,
- Traduire la trame au zonage et au règlement des documents d'urbanisme locaux (+ OAP , emprises réservées...)
- Favoriser la concrétisation de la trame paysagère par des actions foncières et opérationnelles

2.

IDENTIFIER ET PROTÉGER LES SITES D'IMPLANTATION URBAINE ET CONSTRUIRE EN FAVORISANT LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE



Source : Agence Urbanités

Dans le cadre d'un PLU, ces trois cartes concernant une même commune, permettent de bien prendre en compte le paysage et le relief dans les projets de nouvelles implantations urbaines :

La première fait apparaître clairement le village dans son contexte territorial, avec la vallée, les terrasses et les plateaux, ainsi que les communes voisines.

La seconde se concentre sur un territoire plus resserré mais donne toujours une perception de la commune dans son paysage (vallée, coteau, plateau).

La troisième montre les cônes de vue de la commune vers le grand paysage, depuis les hauteurs ou depuis la route (en orange).

- Alimenter les choix de constructibilité des terrains par une étude paysagère à l'échelle communale ou intercommunale : logique d'implantation du bâti dans le paysage (dans une vallée, sur un plateau ou à flanc de coteau) en veillant à insérer les nouvelles constructions dans leur environnement (rapport à la pente, orientation, exposition, recul par rapport à la route, préservation du végétal existant, rapport d'échelle) et dans le souci de compléter la trame urbaine et de favoriser la continuité de la trame verte et bleue.
- Faire appel à des concepteurs, hommes de l'art (architectes, urbanistes, paysagistes), pour tout projet conséquent d'aménagement ou de construction.

3.

PROMOUVOIR UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE DE QUALITÉ ET DURABLE

*Saint-Dizier**Wassy*

- Encouragement de l'urbanisme contemporain dans les documents d'urbanisme (OAP et règlements), élaboré par un homme de l'art (architecte urbaniste, paysagiste urbaniste) : confortement de la centralité, maîtrise de la place de la voiture au bénéfice des circulations douces et des transports en commun, relation au contexte (paysage), intégration des structures paysagères préexistantes dans les projets, forme urbaine économe et adaptée aux formes traditionnelles le cas échéant, ...
- Encouragement de l'architecture contemporaine de qualité dans l'instruction des permis de construire et dans les règlements du PLU
- Réalisation de constructions publiques contemporaines exemplaires en matière de développement durable : qualité de la relation au contexte (paysage et biodiversité), qualité architecturale, qualité des espaces extérieurs ; bâtiments basse consommation ou à énergie positive ; desserte par transports en commun ou par circulations douces ; ...

4.

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE DES ZONES D'ACTIVITÉS EXISTANTES, TOUT PARTICULIÈREMENT EN ENTRÉE DE VILLES



Exemple de requalification possible pour les zones d'activités - Plan d'actions pour les paysages d'Agglopolys - Principes d'aménagement des zones d'activités le long des entrées de ville de Blois



Agence Folléa-Gautier Paysagistes Urbanistes

- Encourager la reconversion des friches d'activités ou industrielles et la requalification architecturale des bâtiments d'activités et de leurs abords : couleurs, matériaux, enseignes, dé-minéralisation de sols et végétalisation, plantations, ...
- Intégrer les principes d'une gestion économe et écologique dès la conception des projets : choix d'espèces rustiques et résistantes à la sécheresse (palette indigène, couvre-sols, gestion différenciée tonte/ fauche...
 - déminéralisation maximum des sols (hors bandes de roulement) et promotion de surfaces végétales et perméables (graminées, couvre-sols, ...)
 - Intégration de la gestion des eaux pluviales comme faire valoir des espaces publics : noues, bassins, parcs accessibles
 - Création de circulations douces économes en surfaces minéralisées et bordures : mixtes piéton/ vélo, passages à pied sec réduits et surfaces de croisement végétales renforcées,
- Réduction au minimum nécessaire du mobilier urbain, transformation de l'éclairage public routier en éclairage urbain contemporain (sobre, discret, économe, éteint au coeur de la nuit) et réduction de l'importance visuelle des clôtures privatives en dur et de leur hétérogénéité : bandes plantées en pied, plantes grimpantes, ...
- Suppression de la publicité illégale au regard du règlement national de publicité et des règlements locaux de publicité
- Traiter les limites bâties sous formes de lisières urbaines (voir également Orientation 2 / piste 3 - Proposer des espaces de transition entre les villages et l'espace agricole)

5. POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS, CONVIVIAUX ET APAISÉS POUR LES VILLES ET VILLAGES



Colombey-les-Deux-Eglises

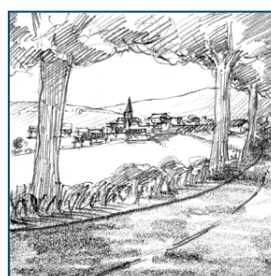
- Faire appel à des paysagistes concepteurs et des architectes pour la programmation et la maîtrise d'oeuvre des espaces publics
- Mettre en place une concertation et une participation des habitants à la programmation
- Concevoir des espaces publics apaisés : en faveur des circulations douces confortables et continues, réduction des largeurs de chaussées de roulement, maîtrise de la place de la voiture, limitation des dispositifs à caractère routier
- Concevoir des espaces publics durables et économes : limitation des surfaces imperméables, développement des surfaces plantées ; choix d'espèces variées faisant une place à la végétation locale, résistantes à la sécheresse, limitant le recours aux espèces à caractère trop décoratif ou horticole, ; utilisation raisonnée des surfaces enherbées tondues, valorisation de l'herbe en prairies de fauche, choix d'espèces complémentaires (couvre-sols, graminées, ...), intégration de la gestion différenciée dès la conception ; limitation du mobilier urbain ; extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit.

ORIENTATION N°4 : LES PAYSAGES DES INFRASTRUCTURES

I. IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES ROUTES PAYSAGE (ROUTES QUI OFFRENT DES VUES REMARQUABLES, AUX ITINÉRAIRES VARIÉS ET QUALITATIFS)



1 – La route monte, enfermée entre haies hautes et arbres.



3 – Cadrage de vues entre des arbres d'alignement.



2 – Arrivée au point haut, le paysage se découvre, on aperçoit la séquence suivante.



4 – Arrivée au village. Perception d'une entrée, resserrement de la route qui devient rue.

La charte, réalisée par le Conseil Général de Saône-et-Loire généralise la réflexion sur les impacts que peuvent avoir nos actes quotidiens sur le paysage. Elle a pour objet de sensibiliser élus et agents à ces problématiques en leur donnant des outils et des points de repère. Parce que la route et les paysages sont d'intérêt public, les gestionnaires routiers, les acteurs de l'aménagement mais aussi les riverains sont concernés. Elle fixe des objectifs tels que : « Valoriser le paysage proche et lointain », « Accueillir les usagers », ou « Planter et gérer les accotements, les haies et les arbres d'alignement ».

- Identifier les caractéristiques apportant leur qualité aux routes paysages pour les appliquer aux nouvelles infrastructures (chaussées peu larges, plantations, mobilier sobre...)
- Au sein des documents d'urbanisme, limiter les constructions le long des routes (SCOT, PLU, PLUi)
- Par rapport à l'aménagement et à la gestion :
 - Mettre en place un charte d'itinéraire par route départementale
 - Maintenir des chaussées étroites sur les itinéraires de qualité
 - Mettre en place une politique forte de replantation d'arbres le long des routes
 - Éviter l'implantation systématique des ronds-points et privilégier les croisements simples
 - Limiter au maximum la surenchère de mobilier routier (glissières, panneaux)

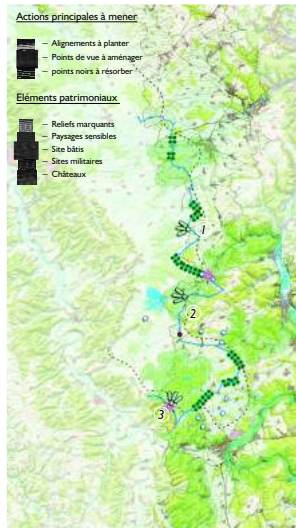
2.

VALORISER LE PAYSAGE DES ROUTES PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

PLAN-GUIDE POUR LA VALORISATION DE « ROUTES PAYSAGE » EN MEURTHE-ET-MOSELLE



Agence Folléa-Gautier - 14 septembre 2012 - document d'étape



ITINÉRAIRE I - LA PLAINE DE LA WOËVRE

Cet itinéraire amène à découvrir une succession de points de vue faisant alterner forêts et étangs de la plaine de Woëvre. Les villages aperçus sont très caractéristiques de ce secteur, bien groupés et souvent installés sur de légères pentes, au gré des ondulations du plateau.

Point de vue 1 : l'Etang de Lachaussée



Caractéristiques paysagères :
Depuis le village de Lachaussée, un chemin mène à la berge de l'étang. À l'horizon, un paysage boisé et agricole qui compose une ambiance à la fois champêtre et naturelle.

Localisation potentielle :
Possibilité d'aménager un arrêt à l'extrémité sud-ouest de la Grande Rue, à l'ombre des grands arbres.



Point de vue 2 : Essey et la vallée du Rupt de Mad



Caractéristiques paysagères :

Paysage d'openfield caractéristique de Meurthe-et-Moselle, ponctué de petites parcelles pâturées. Route discrète et plantée. Village d'Essey-et-Maizeris maintenu à distance de la route par une prairie et le Rupt de Mad. Ensemble bien groupé autour du clocher, et ceinturé de jardins.

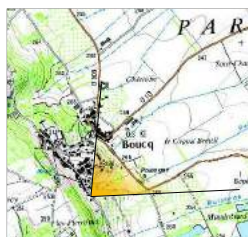
Localisation potentielle :

À la croisée de la RD 904 et de la route de Bouillonville.

Travaux à prévoir en complément :

Requalification des abords de la route, du mobilier, du traitement du fossé.

Point de vue 3 : Boucq et la Forêt domaniale de la Reine



Caractéristiques paysagères :

Village de côte dans toute sa splendeur, Boucq domine l'ample forêt de la Reine et ses étangs.

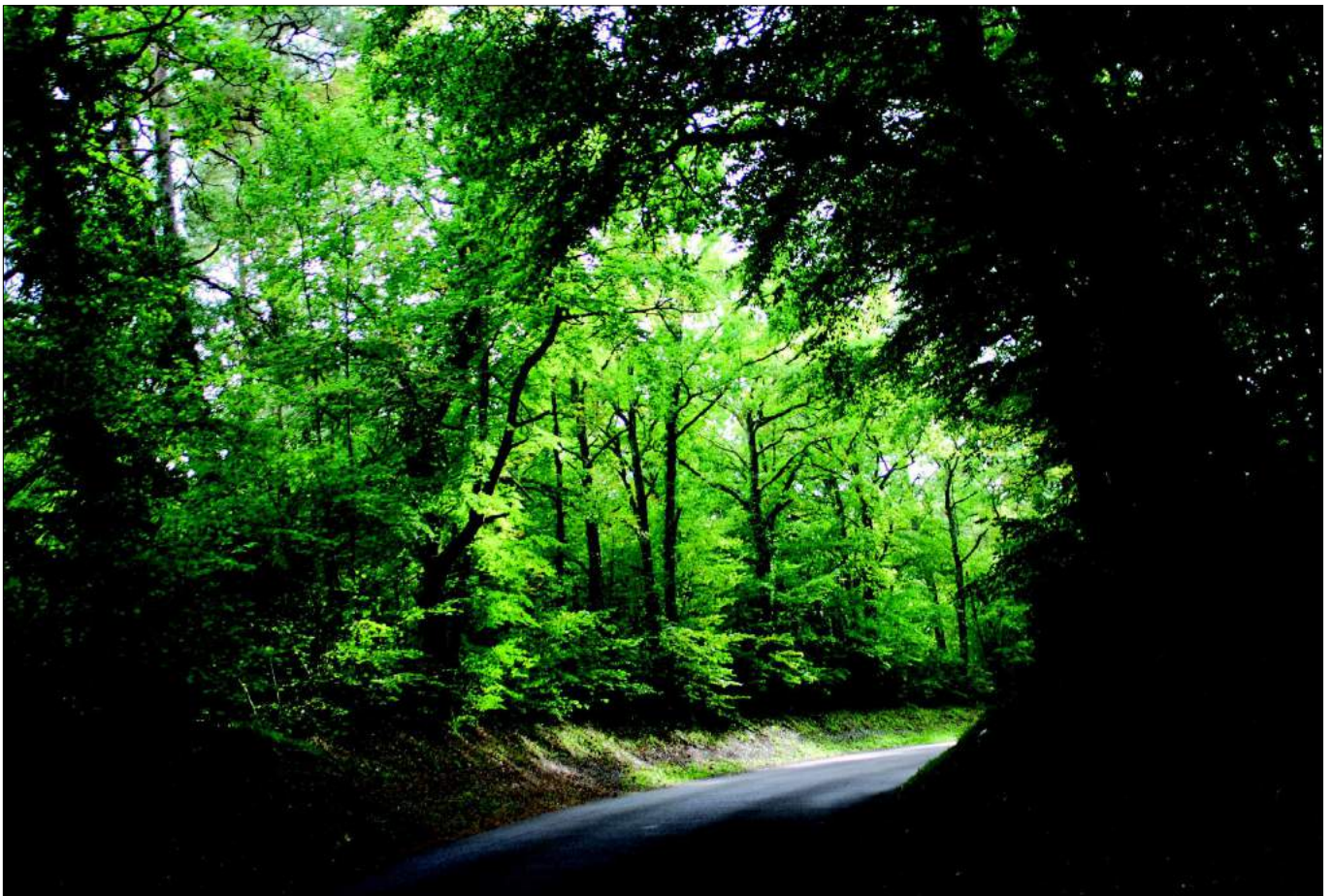
Localisation potentielle :

À l'entrée du bourg, via une ouverture au-dessus des jardins de coteau.

Exemple des «Routes du Paysage de Meurthe-et-Moselle», identifiant des itinéraires privilégiés de découverte du paysage départemental et localisant des points de vue potentiels, des séquences à valoriser par des plantations ou une requalification...

- Engager une politique de replantation d'arbres d'alignement ou isolés le long des routes parcourant les espaces ruraux.
- Réaménager les traversées de villes et de villages dans des dispositions moins routières,
- «Adoucir» les aménagements liés aux routes en apportant des solutions économes et adaptées au contexte : limitation de l'usage de mobilier, des bordures, de l'éclairage, en particulier dans les espaces ruraux
- Résorber les points noirs paysagers

3. ENCOURAGER LA GESTION DOUCE DES LISIÈRES FORESTIÈRES AUX ABORDS DES ROUTES



Riaucourt

- Maintenir une lisière étagée en limite de boisement
- Encourager le développement de voûtes végétales sur certains tronçons de routes : secteurs peu passants, routes étroites...

4. ORGANISER L'IMPLANTATION DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS UN SOUCI DE COMPATIBILITÉ AVEC LES PAYSAGES ET ENGAGER DES POLITIQUES LOCALES DE DÉFINITION DES PAYSAGES DES ÉNERGIES : PAYSAGES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE



Vaillant

- Prendre en compte les caractéristiques paysagères des lieux dans l'implantation des nouveaux parcs, notamment éoliens :
 - ancrer les projets dans les lignes de force et les structures paysagères existantes (relief, infrastructure, parcellaire, structures végétales,...).
 - regrouper les éoliennes dans des parcs relativement importants (8, 10 ou plus, sous forme groupée et non dispersée).
 - préserver les secteurs patrimoniaux et naturels déjà identifiés (sites protégés, valeurs paysagères départementales).
 - imposer un recul d'implantation des parcs éoliens par rapport aux rebords des vallées.
- éviter l'association cumulée des parcs éoliens ou photovoltaïques avec des lignes à haute-tension, des zones d'activités ou les sites industriels.
- écarter les implantations d'éoliennes en forêt conformément aux préconisations du schéma régional éolien.
- Engager une démarche territoriale de valorisation des paysages des énergies (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte, études paysagères et écologiques, plans de paysage, aménagements paysagers, restaurations écologiques et paysagères des milieux, parcours pédagogiques...).

PARTIE 3 :

FICHES MISSIONS

Finalisé début 2016, le Référentiel des paysages de la Haute-Marne, réalisé par l'État, permet de disposer d'un socle de connaissances partagées pour l'ensemble des paysages du département. Il identifie les grands ensembles et les unités, il les décrit et les diagnostique, il exprime les valeurs paysagères, fait état des dynamiques d'évolution récentes ou en cours, met en évidence les opportunités, risques et problèmes, et cartographie les enjeux. Enfin il ouvre des pistes d'actions possibles, sous forme d'orientations et de recommandations.

Pour parfaire le travail, et surtout pour faciliter l'utilisation du Référentiel, la DDT de la Haute-Marne a souhaité disposer de «fiches missions», qui constituent la troisième partie de ce référentiel. Il s'agit d'utiliser au mieux les contenus du référentiel pour qu'ils alimentent les actions de la DDT et de ses partenaires en matière d'aménagement du territoire, au bénéfice de la qualité paysagère. Tenant compte des champs de compétences de l'État et de la DDT en particulier, sept fiches missions sont ainsi développées dans les pages qui suivent : les documents de planification, les nouveaux projets urbains, les constructions isolées, l'espace public et les voiries, l'agro-écologie, les aménagements liés à l'eau, le développement de la transition énergétique.

Chaque fiche mission rappelle les dynamiques observées sur le territoire, les objectifs visés par les documents législatifs et réglementaires, le contexte, les questions à se poser, le rôle de la DDT, les partenaires et les outils à mobiliser, et illustre le tout d'exemples et de contre-exemples.

